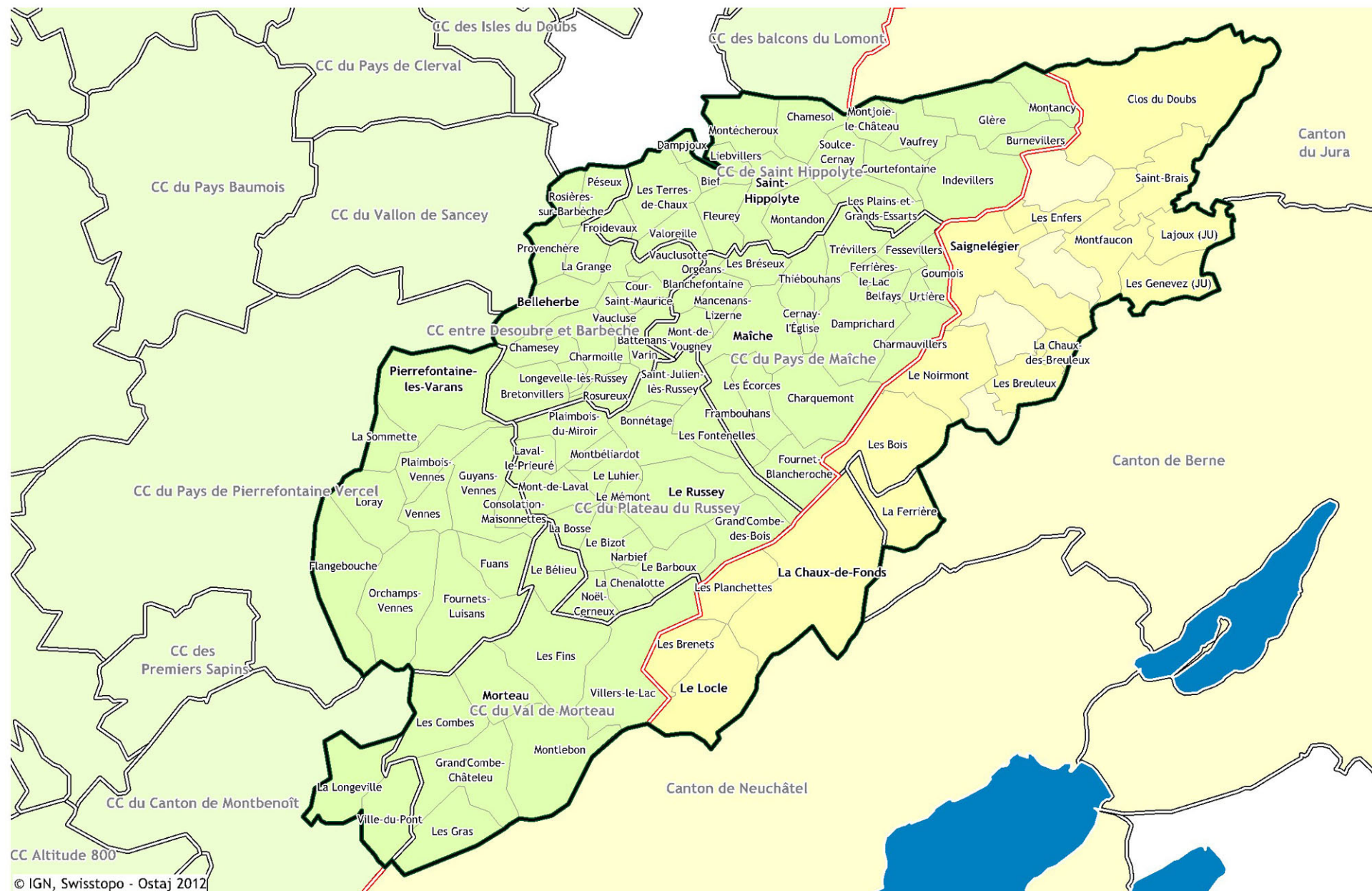


Diagnostic socio-économique

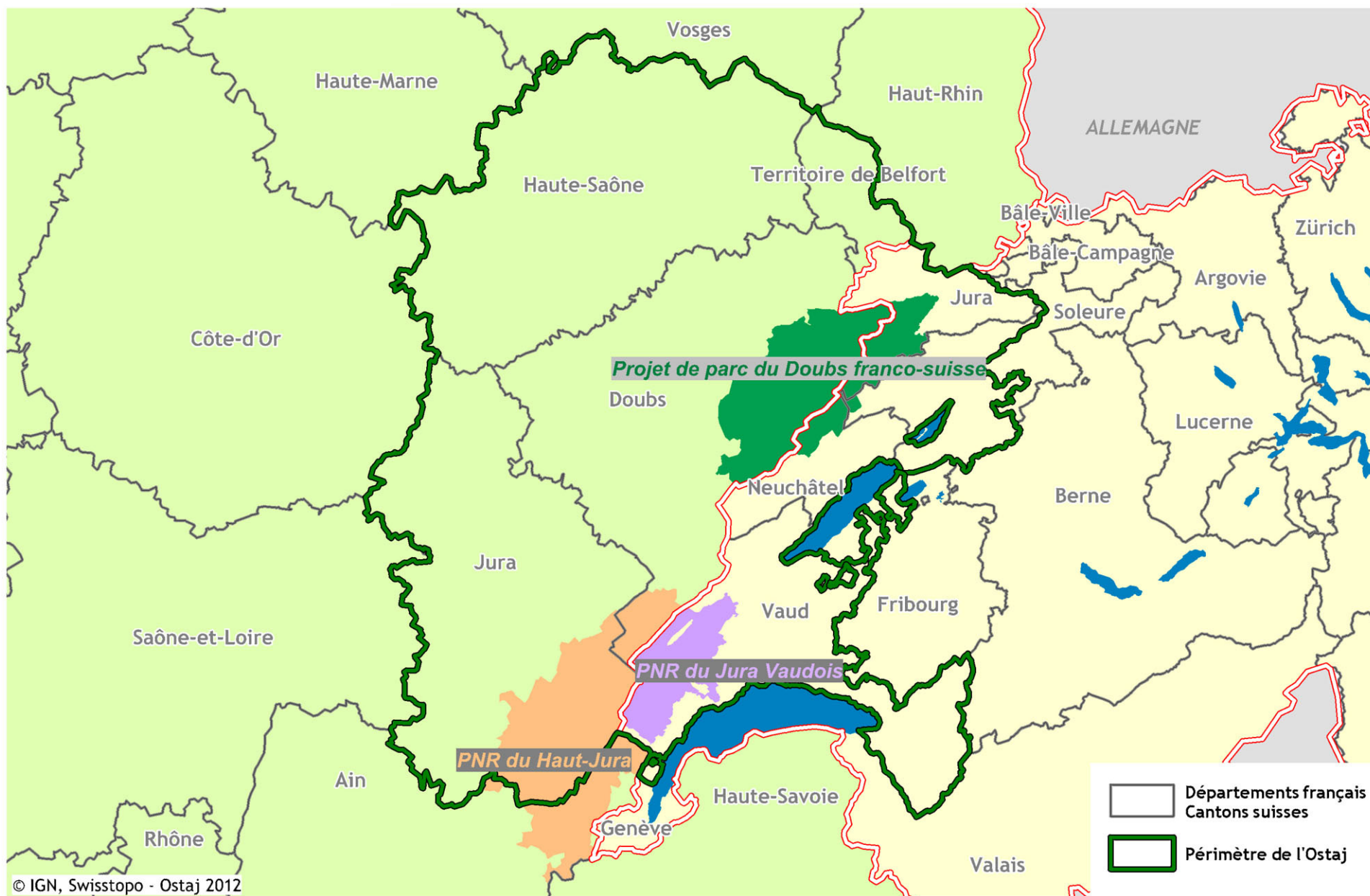
Périmètre d'étude du parc du Doubs franco-suisse

Atlas de cartes : situation générale

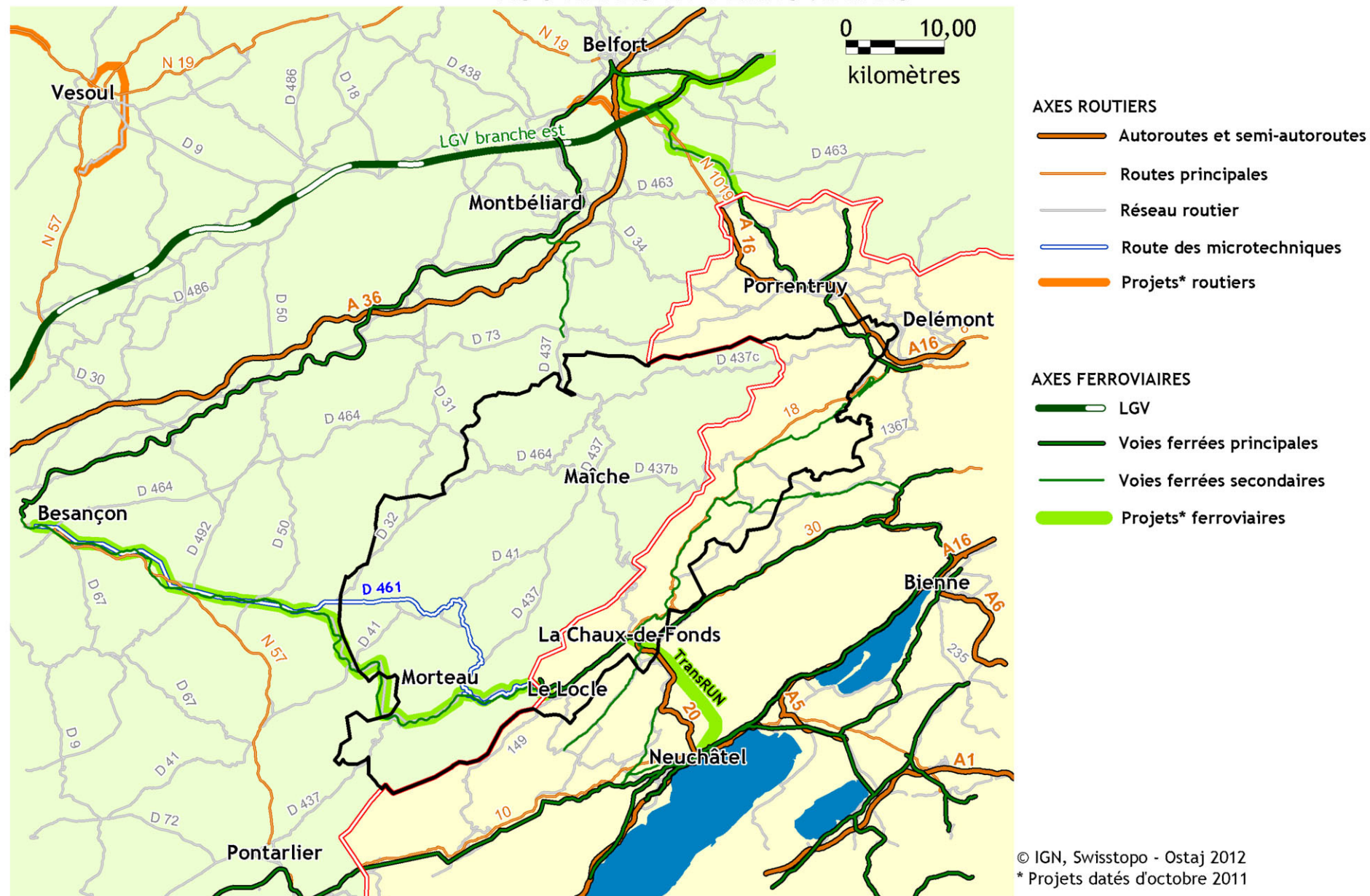
COMPOSITION COMMUNALE



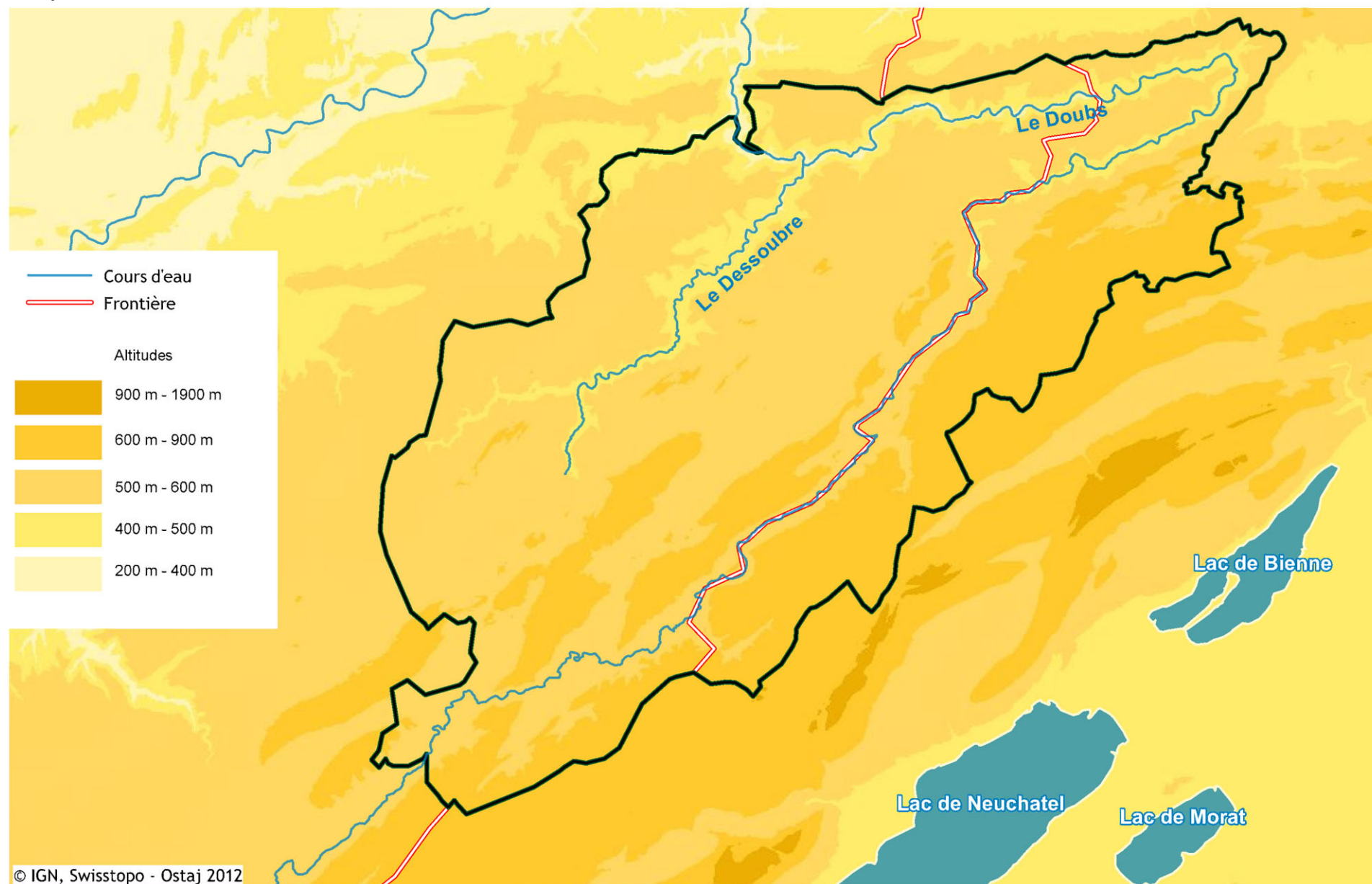
CARTE DE SITUATION

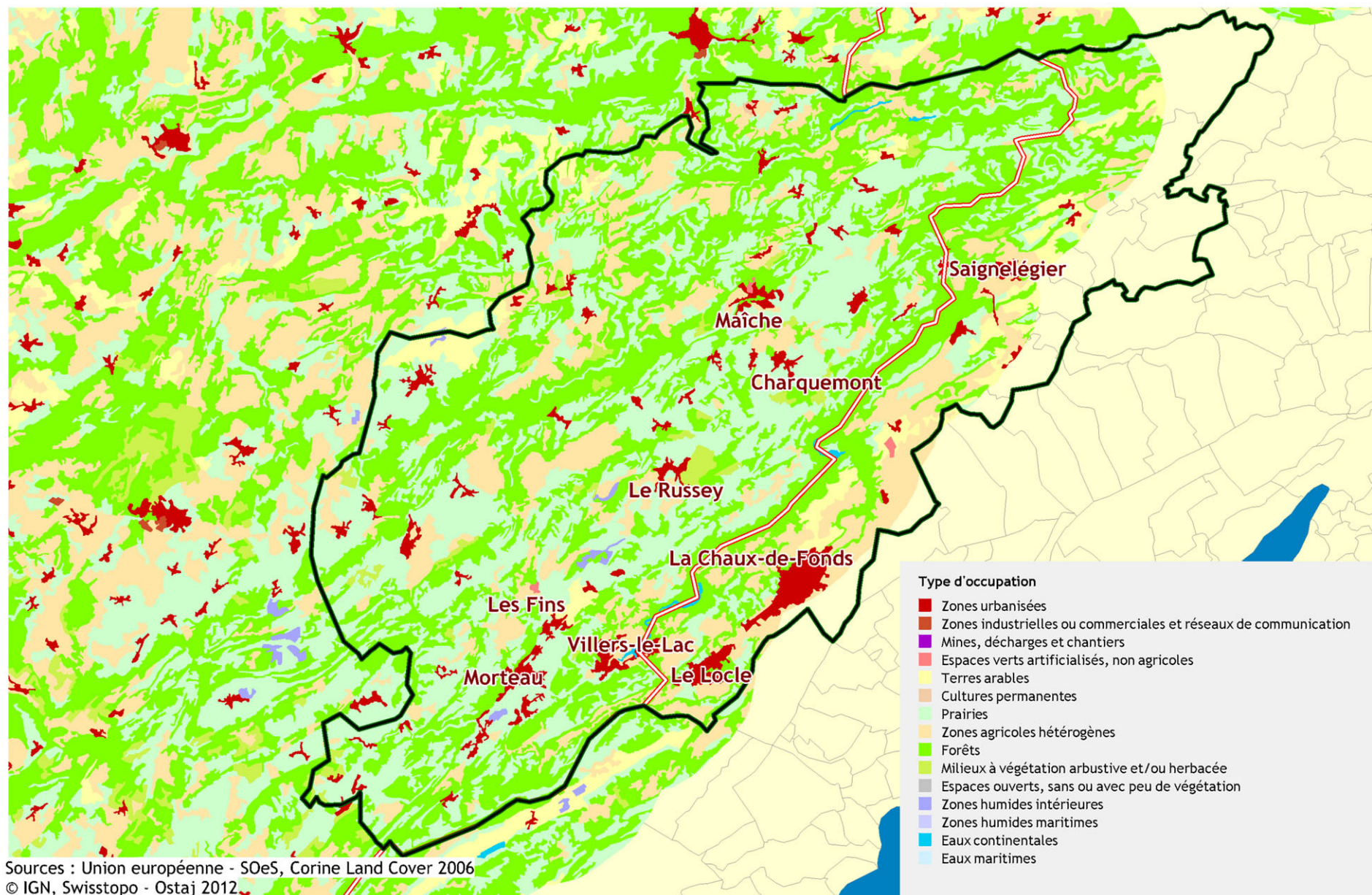


INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET FERROVIAIRES









PROJET DE PARC DU DOUBS FRANCO-SUISSE

Diagnostic socio-économique

L'Association pour le Parc Naturel Régional du Doubs (APNRD) et le Syndicat Mixte du Pays Horloger portent chacun sur leur partie respective de territoire, un projet de Parc naturel régional (PNR) qui doit permettre, d'ici 2013 pour la Suisse et 2016 pour la France, de faire reconnaître la valeur patrimoniale et les spécificités de développement de ce bassin franco-suisse.

Outre des patrimoines naturels, une histoire et des cultures proches, les 110 communes de ce territoire de projet transfrontalier partagent un certain nombre de problématiques (environnementales, économiques, sociales...), aux effets parfois différenciés de part et d'autre de la frontière.

L'ambition des acteurs locaux, à travers la démarche Parc, est d'œuvrer de façon plus coordonnée, voire conjointe, au développement et à l'attractivité de cette « région-frontière » qui vit dans une forte interaction. C'est pour caractériser le fonctionnement de ce territoire, au destin commun, qu'un diagnostic a été demandé à l'OSTAJ.

S'étendant sur une superficie de 1360 km², le territoire d'étude comprend 91 communes françaises, toutes localisées dans le département du Doubs, et 19 communes suisses, au moment de la réalisation du diagnostic, réparties entre les cantons de Berne, de Neuchâtel et du Jura. Il accueille une population de 111 000 habitants en 2008, soit 5 % de la population de l'Arc jurassien pour 6 % de sa superficie. La partie française regroupe 51 000 habitants et la partie suisse en accueille 60 000. À cette date, il compte 54 000 emplois dont 30 500 emplois dans les deux villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle. Pour des raisons de commodité de langage, les 91 communes prises dans leur ensemble seront désignées sous le vocable « partie française ». L'expression « partie suisse » sera utilisée pour désigner les 19 communes suisses.

Espaces de montagne situés au cœur de l'Arc jurassien, de part et d'autre du Doubs, qui marque la frontière, les deux territoires de projet de Parc naturel régional, l'un côté français et l'autre côté suisse, présentent un caractère rural prononcé, avec une densité de population modeste, si l'on excepte les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle.

Les deux territoires sont fortement imbriqués dans leur fonctionnement économique. La présence d'un bassin d'emploi en Suisse, principalement localisé au Locle et à La Chaux-de-Fonds, et d'un bassin de main-d'œuvre en France donne lieu à une véritable synergie. Le développe-

ment de l'emploi dans la partie suisse (+550 emplois par an en moyenne entre 2000 et 2008), porté par la dynamique de l'horlogerie et plus largement de l'industrie, attire de plus en plus de frontaliers et engendre un regain d'attractivité résidentielle dans la partie française. Cela entraîne cependant une augmentation rapide des navettes domicile-travail, induisant un engorgement routier aux heures de pointe, source de nuisances.



ment de l'emploi dans la partie suisse (+550 emplois par an en moyenne entre 2000 et 2008), porté par la dynamique de l'horlogerie et plus largement de l'industrie, attire de plus en plus de frontaliers et engendre un regain d'attractivité résidentielle dans la partie française. Cela entraîne cependant une augmentation rapide des navettes domicile-travail, induisant un engorgement routier aux heures de pointe, source de nuisances.

Le renouveau démographique de la partie française (croissance de la population de +0,9 % par an en moyenne entre 2000 et 2008) s'accompagne d'un développement rapide de la maison individuelle, synonyme d'étalement urbain et d'accroissement de la pression foncière. Les évolutions démographiques entraînent aussi des déséquilibres sociétaux. Les parties française et suisse du territoire de projet sont soumises à de fortes

Un espace de montagne au cœur de l'Arc jurassien

D'une altitude moyenne de 915 mètres, cet espace transfrontalier de montagne possède une cohérence géographique et géologique forte avec une large superficie constituée des Seconds Plateaux et des vallées encaissées suivant les lits du Doubs et du Dessoubre. Pâtures et forêts de résineux marquent le paysage. Les deux projets de PNR se structurent autour du Doubs qui marque la frontière entre la France et la Suisse sur une partie de la zone.

L'accessibilité de ces territoires est permise par l'existence d'un réseau routier et ferroviaire qui les traversent. L'axe Ouest-Est, le plus structurant pour ces territoires malgré son achèvement incomplet, est la «*Route des Microtechniques*» reliant Besançon à Neuchâtel. La liaison ferroviaire Besançon – La-Chaux-de-Fonds, dite «*Ligne des Horlogers*», est la seule assurant encore une desserte côté français et permettant le franchissement de la frontière. La route départementale 437 relie, quant à elle, Montbéliard à Pontarlier, en desservant le territoire français du Nord au Sud.

Communes de plus de 2000 habitants

Commune	Population	Superficie (en km ²)	Densité (habitants au km ²)	Altitude moyenne en mètres
La Chaux-de-Fonds	36 779	55,66	661	1 040
Le Locle	10 194	23,14	441	1 048
Morteau	6 499	14,11	461	932
Villers-le-Lac	4 415	30,17	146	955
Maïche	4 179	17,42	240	855
Les Fins	2 816	25,39	111	952
Saignelégier	2 524	31,64	80	845
Charquemont	2 438	21,44	114	789
Le Russey	2 017	24,17	83	947

Source : France : Insee, Recensement de la population - 2008
Suisse : Office Fédéral de la Statistique, ESPOP - 2008

Du côté suisse, au départ de La Chaux-de-Fonds, des dessertes sont assurées principalement vers Neuchâtel et Bienne par les Chemins de Fers Fédéraux (CFF) et vers Delémont par les Chemins de Fers du Jura (CJ) qui assurent ainsi la traversée du territoire suisse. Par ailleurs, le Parc est desservi par la H18, route principale qui relie La Chaux-de-Fonds à Bâle.

Un espace mêlant rural et urbain

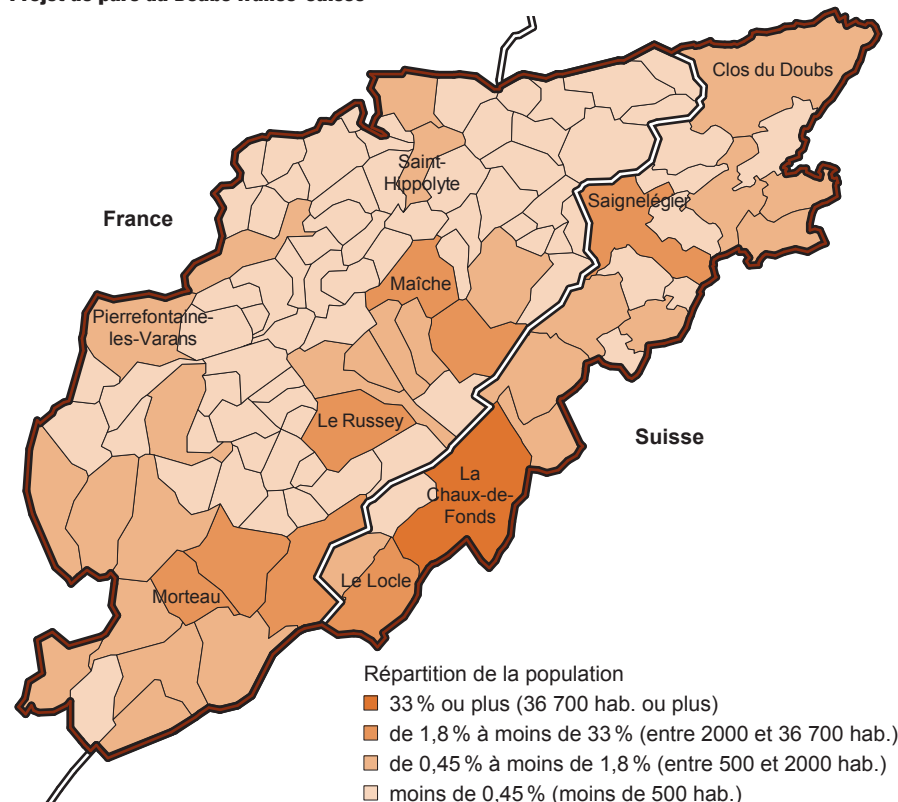
Avec respectivement 36 800 et 10 200 habitants en 2008, les villes de La

Chaux-de-Fonds et du Locle, peu éloignées géographiquement, prédominent nettement dans le territoire de projet. Elles constituent le principal pôle d'influence urbaine au cœur de cet espace. À titre de comparaison, la troisième ville du projet de parc est Morteau avec 6500 habitants. En dehors de ces trois villes, le reste du territoire est maillé de petits pôles.

Outre les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle, la densité de population dans les parties française et suisse est relativement modeste (52 et 43 habitants au km² respectivement) eu égard aux moyennes régionales et nationales, deux fois plus élevées. Cette faible densité confère à une partie du territoire un caractère rural marqué, peu favorable à la présence de grands équipements commerciaux, d'enseignement ou de santé. Dans cet espace à dominante rurale, l'activité agricole est largement représentée autour de l'élevage laitier et de celui de deux races équinnes indigènes, le «*Franches-Montagnes*» et le «*Comtois*» utilisées pour le travail et le loisir. Elle y représente un outil d'aménagement de l'ensemble du territoire de projet. En 2008, dans la partie française, l'agriculture concentre 8% des emplois, deux fois plus que dans la partie suisse et que la moyenne de l'Arc jurassien.

Selon les données fournies par les partenaires, l'hébergement touristique combine une offre caractéristique des espaces de montagne (campings, gîtes, résidences secondaires...) et celle d'un espace urbain principalement localisé à La Chaux-de-Fonds (hôtellerie). Le territoire compte au total 70 hôtels, représentant un peu plus de 900 chambres et 21 campings proposant environ 1200 emplacements. Il comporte aussi une capacité de 222 lits côté français et 102 lits côté suisse en gîtes, chambres d'hôtes et meublés ainsi que des hébergements

Projet de parc du Doubs franco-suisse



Source : Insee - Recensement de la population 2008, OFS - RFP/ESPOP 2008

© IGN, Swisstopo - Ostaj 2012

collectifs pour groupe ou randonnée (32 dans la partie française et 22 dans la partie suisse).

Une attractivité économique portée par deux pôles d'emploi suisses concentrés et spécialisés

En 2008, le périmètre d'étude du parc du Doubs franco-suisse comptabilise 54 000 emplois dont 23 000 dans l'industrie. Les emplois sont majoritairement localisés dans la partie suisse qui en regroupe 70 % pour 54 % de la population. Elle accueille plus de grands établissements que la partie française. Y sont présents 118 établissements de 50 à 249 salariés (37 dans la partie française) et 6 établissements de 250 salariés et plus (aucun dans la partie française). Cette concentration de grands établissements est particulièrement importante pour un territoire de montagne.

Avec respectivement 22 700 et 7 800 emplois en 2008, les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle, forment un pôle d'emploi urbain que ne contrebalancent pas Morteau et Saignelégier, pôles se-

	Secteur primaire		Secteur secondaire (industrie + construction)		Secteur tertiaire		Emploi total	
	Effectif	Part en %	Effectif	Part en %	Effectif	Part en %	Effectif	Part en %
Projet de Parc du Doubs franco-suisse	2 861	5,3 %	25 601	47,5 %	25 481	47,2 %	53 943	100,0 %
Partie française	1 302	8,2 %	6 068	38,0 %	8 594	53,8 %	15 964	100,0 %
Partie suisse	1 559	4,1 %	19 533	51,4 %	16 887	44,5 %	37 979	100,0 %
Arc jurassien	40 476	3,9 %	287 833	28,1 %	697 441	68,0 %	1 025 750	100,0 %
Franche-Comté	14 282	3,1 %	134 676	29,3 %	310 242	67,6 %	459 200	100,0 %
Arc jurassien suisse	26 194	4,6 %	153 157	27,0 %	387 199	68,4 %	566 550	100,0 %

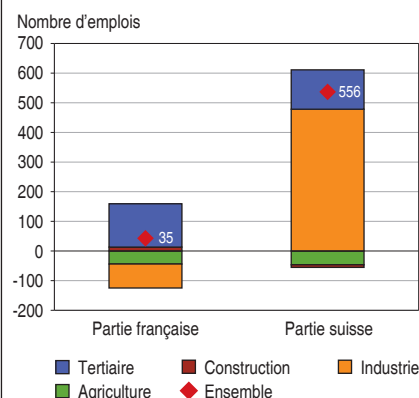
Source : France : Insee, Recensement de la population - 2008
Suisse : Office Fédéral de la Statistique, RFE - 2008

condaires avec 3 800 et 1 600 emplois respectivement. Les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle, fortement portées par la dynamique de l'horlogerie soutenue par de grands groupes, étendent leur influence sur tout le territoire de projet et au-delà, notamment sur la zone d'emploi de Pontarlier. Elles ont un effet sur la localisation résidentielle de nombreux frontaliers français.

La dynamique de l'emploi est favorable à la partie suisse. Entre 2000 et 2008, l'emploi progresse plus fortement dans la partie suisse (+550 emplois par an) que dans la partie française (+35 emplois par an), soit des rythmes annuels de respectivement +1,6 % et +0,2 %. L'industrie contribue fortement à ces évolutions. Annuellement, l'emploi industriel, porté

par les évolutions favorables dans l'horlogerie, progresse de 480 (+3,0 %) dans la partie suisse tandis qu'il diminue de 80 (-1,6 %) dans la partie française. Les créations d'emplois tertiaires de même ampleur dans les deux parties (aux alentours de +150 emplois par an) viennent compléter la progression de l'emploi industriel dans la partie suisse. Elles ne compensent pas les baisses conjuguées de l'emploi agricole et de l'emploi industriel dans la partie française.

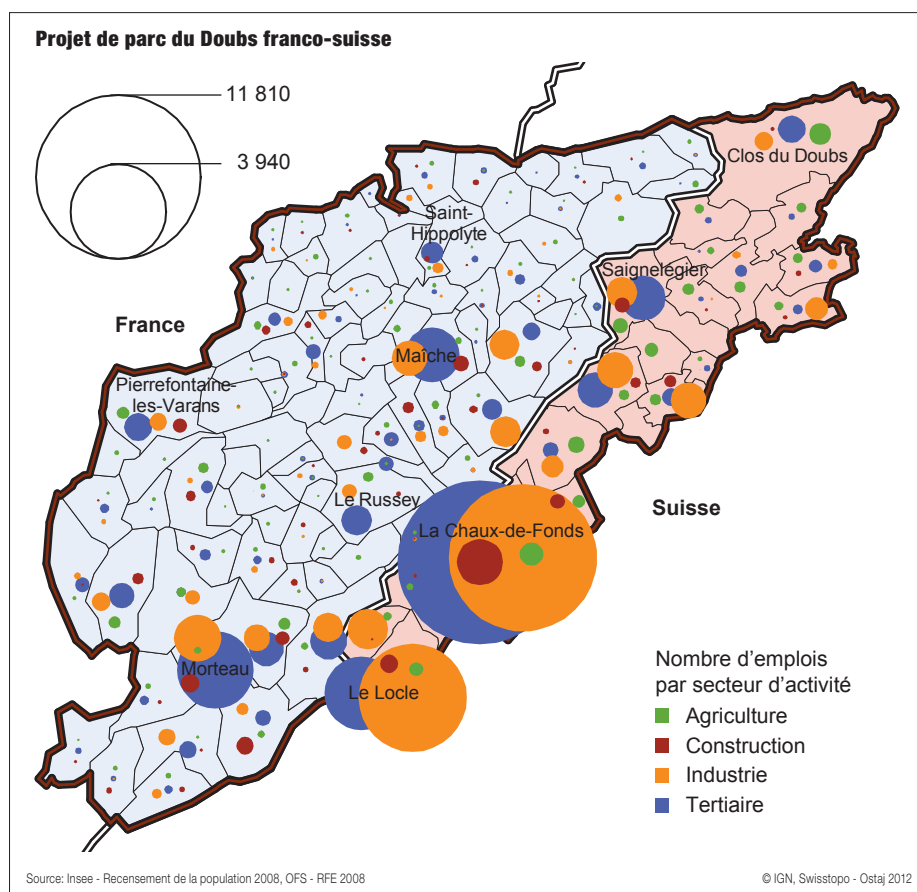
Évolution annuelle moyenne de l'emploi entre 2000 et 2008



Source : Insee, Recensements de la population
OFS, Recensement fédéral des entreprises

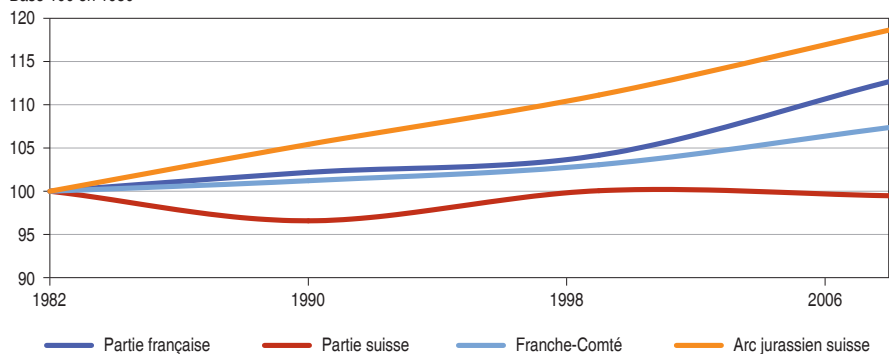
Une population qui progresse côté français et reste stable côté suisse

Si la partie française peine à faire progresser son niveau d'emploi, à l'inverse, elle affiche depuis plusieurs années, un fort dynamisme démographique. De 1999 à 2008, la population française connaît une progression soutenue (+0,88 % par an), plus marquée que la moyenne régionale (+0,46 % par an). Cette évolution est près de quatre fois supérieure à celle enregistrée entre 1982 et 1999. En revanche, la popula-



Projet de Parc du Doubs franco-suisse - Évolution de la population

Base 100 en 1980



Source : Insee, Recensements de la population. OFS, Statistique de la population

tion de la partie suisse¹ se stabilise à peine entre 1999 et 2008 (-0,06 % par an), contrairement à celle de l'ensemble de l'Arc jurassien suisse (+0,73 % par an) qui progresse à un rythme élevé.

Le dynamisme démographique de la partie française est soutenu par le solde naturel et, depuis 1999, par un excédent migratoire lié, en grande partie, à l'essor du travail frontalier. Ainsi, en 2008, sur les 5000 personnes n'habitant pas dans la partie française cinq ans auparavant, près d'un tiers travaillent en France, un

tiers en Suisse et un tiers ne travaillent pas.

Le travail frontalier : une composante fondamentale du marché de l'emploi local

Dans la partie suisse, en dix ans, le nombre de frontaliers a plus que doublé. Cette progression est moins marquée que celle enregistrée dans l'ensemble

de l'Arc jurassien suisse. Leur nombre passe de 3300 à 7000 entre le 1^{er} trimestre 2000 et le 1^{er} trimestre 2012. Dans la partie française, 4800 résidents travaillaient en Suisse en 1999; ils sont 8400 en 2008. Le travail frontalier se concentre au sein du territoire d'étude ce qui a pour conséquence une dépendance accrue entre les territoires situés de part et d'autre de la frontière. En 2008, 74 % des habitants de la partie française ayant un emploi en Suisse travaillent dans la partie suisse du territoire d'étude franco-suisse. Réciproquement, 86 % des Francs-Comtois ayant un emploi dans la partie suisse résident dans la partie française.

Une augmentation rapide des navettes domicile-travail

L'essor du travail frontalier n'est pas sans conséquence sur l'environnement. En effet, l'essentiel des navettes domicile-travail se concentrent, pendant des plages horaires relativement courtes, sur le territoire de l'Agglomération Urbaine du Doubs (AUD), structure de coopération transfrontalière composée de trois communes françaises (Morteau, Vil-

Présentation du projet de Parc du Doubs franco-suisse

Le projet de parc transfrontalier a pour vocation de mettre en œuvre une politique de développement durable, permettant de concilier préservation des ressources naturelles, valorisation des patrimoines naturels et culturels, et développement d'un territoire à la fois rural et urbain pour ce qui concerne cette région située au cœur de l'Arc jurassien.

Il repose sur une labellisation en « Parc Naturel Régional » des deux parties du territoire.

Le projet suisse, porté depuis 1999 par l'Association pour le Parc naturel régional du Doubs (APNRD) est en phase finale de création. Ses communes se sont prononcées sur la Charte et le Contrat de Parc, élaborés ces dernières années. La Confédération helvétique lui a octroyé le label « PNR d'importance nationale » qui prendra effet au 1^{er} janvier 2013 pour une durée de dix ans.

La démarche française, portée depuis fin 2009 par le Pays Horloger, et après avoir fait l'objet d'une étude d'opportunité conduite par la Région Franche-Comté, s'engage dans l'élaboration d'une charte de développement. Le dépôt de candidature auprès de l'État et la labellisation sont envisagés pour 2016.

Malgré un contexte réglementaire et un calendrier différenciés pour chaque PNR, le projet de parc transfrontalier est l'objectif politique commun des élus suisses et français, réunis depuis 2009 au sein d'un Comité Stratégique Transfrontalier. L'ambition est bien de converger vers un développement plus harmonieux et une promotion cohérente de cette région frontalière, unie par un même destin.

Outre l'articulation des deux projets de charte, qui contiendront un préambule commun consacrant cette convergence de vision et d'orientations politiques pour le territoire, c'est par le biais de programmes d'actions qu'elle se concrétise déjà.

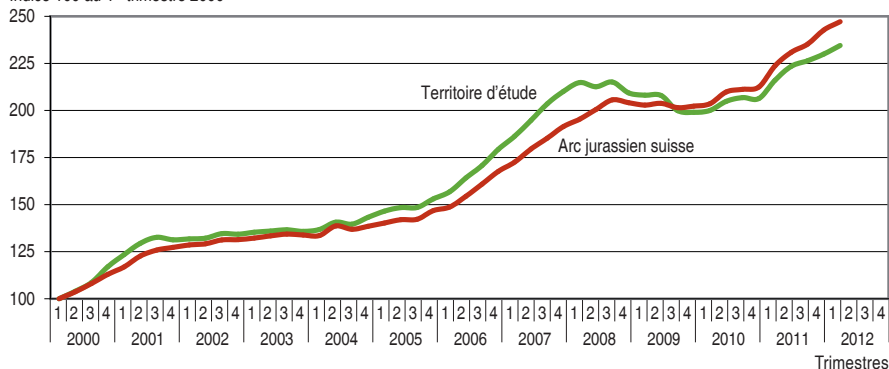
Plusieurs collaborations transfrontalières existent en effet entre les deux structures porteuses, notamment en matière touristique (« Les chemins de la contrebande ») ou environnementale (suivi des travaux des groupes binationaux « Doubs franco-suisse »), qui permettent de démontrer progressivement la pertinence du projet de parc transfrontalier.



¹ Au 31 décembre 2011, la population de La Chaux-de-Fonds s'élève à 37 840 habitants; celle du Locle à 10 100 habitants.

Évolution du nombre de frontaliers

Indice 100 au 1^{er} trimestre 2000



Source : STAF

lers-le-Lac et Les Fins) et de trois communes suisses (Les Brenets, Le Locle et La Chaux-de-Fonds). De plus, ces villes sont pôles d'équipements en même temps que pôles d'emploi, ce qui accroît le volume de déplacements les concernant.

Pour l'accès au lieu de travail comme pour un autre motif, la dispersion des lieux de résidence dans la partie française conduit à un usage quasi-exclusif de l'automobile. Cette situation, fréquente dans les zones périurbaines, conduit à différents effets néfastes (engorgement de certains axes routiers, nuisances sonores, émissions de CO₂, accidents de la circulation, ...).

En 2010, selon le Schéma des Mobilités de l'Arc jurassien, le trafic constaté au Col-des-Roches est de 7700 véhicules par jour. Il est dirigé à 43% vers Le Locle, à 42% vers La Chaux-de-Fonds après transit au Locle. À l'horizon 2020, il devrait passer à 12000 véhicules par jour.

Aux Brenets, le trafic pourrait passer de 2600 véhicules par jour en 2010 à 3800 en 2020. Biaufond et Goumois connaissent une affluence moindre avec respectivement 1900 et 1600 véhicules par jour en 2010.

Une augmentation de la pression foncière dans la partie française

Côté français, l'augmentation de la population s'accompagne d'une progression très rapide du parc de logements qui passe de 21400 à 25650 entre 1999 et 2008. La hausse est imputable quasi exclusivement à la progression du nombre de résidences principales (+3100),

constituées en majorité de maisons individuelles. En 2008, celles-ci représentent 65% de l'ensemble des résidences principales. Cette offre immobilière supplémentaire s'accompagne d'une augmentation du nombre de logements vacants dans les principales villes: Morteau (+39%), Maïche (+72%), Le Russey (+56%), Les Fins (+62 %).

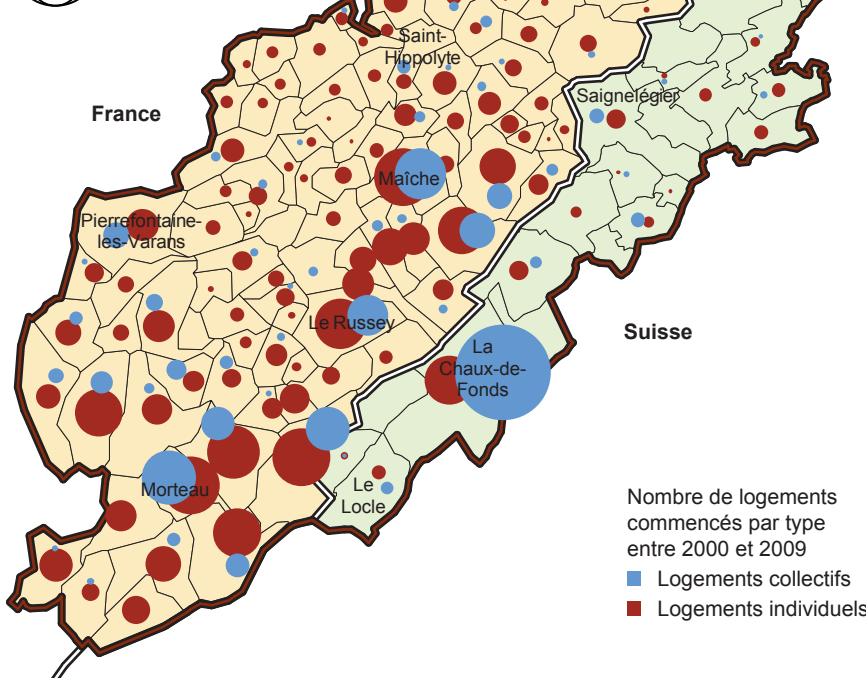
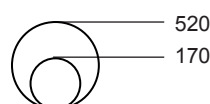
La dynamique de construction touche des communes de taille souvent modeste qui ont à faire face à un surcroît rapide de leur population et de leur parc de logements. À plus ou moins long terme,

cette croissance non maîtrisée peut poser un problème de gestion de réseaux et d'équipements, mais aussi environnementale (consommation d'espace, fragmentation des milieux...). De nombreuses communes n'ont pas nécessairement les moyens d'accompagner un tel développement alors même qu'il peut être remis en cause en cas de retournement conjoncturel fort en Suisse, comme cela fut le cas dans les années 1990.

Au niveau de l'ensemble de la partie française, l'étalement urbain se traduit par une artificialisation accrue du sol. Depuis 2000, le tissu urbain s'étend de 15 hectares environ chaque année au détriment des autres espaces.

La partie suisse est moins confrontée à cette difficulté. Entre 1996 et 2009, la progression du parc de logements est très en retrait de celle constatée dans l'ensemble de l'Arc jurassien suisse sur la période (+3% contre +12%). Le parc de logements, qu'il soit ancien ou plus récent, est ainsi prioritairement composé de bâtiments de plusieurs logements. La progression de l'habitat est concentrée sur quelques communes.

Projet de parc du Doubs franco-suisse



Source: Insee - Recensement de la population 2008, OFS - Recensements des bâtiments et des logements

© IGN, Swisstopo - Ostaj 2012

Un développement source de déséquilibres sociétaux

Structurellement, le territoire d'étude connaît un déséquilibre démographique avec une population qui vieillit beaucoup plus rapidement côté suisse que côté français. Ainsi, en 2008, dans la partie française, il y a deux fois plus de jeunes de moins de 25 ans que de personnes de 65 ans ou plus. En 2010, dans la partie suisse, ce ratio est de 1,6. Le solde naturel de la partie française reste élevé alors qu'il est légèrement négatif pour la partie suisse. Le regain migratoire récent dans la partie française accentue aussi ce déséquilibre en favorisant l'arrivée ou le maintien d'une population jeune.

Dans la partie française, une proportion croissante de ménages compte au moins un travailleur frontalier parmi ses membres, ce qui entraîne une dépendance à l'évolution de la situation conjoncturelle en Suisse. Par ailleurs, compte tenu de l'importance de leurs revenus, les frontaliers ont plus de facilités à devenir propriétaires de leur résidence principale. Leurs choix résidentiels, dans un contexte d'élévation du prix des terrains à bâtir, pourraient avoir des effets de ségrégation spatiale en tendant à regrouper des populations par niveau de revenu.

Dans de nombreux domaines (commerce, enseignement, santé,...), les équipements les plus structurants se concentrent autour de Besançon et de Belfort-Montbéliard, voire de Pontarlier pour la partie française et de Delémont, Porrentruy, Bâle, Neuchâtel, voire de Bienne pour la partie suisse. En dehors de La Chaux-de-Fonds particulièrement bien dotée, le territoire de projet reste un territoire rural sur lequel se déploie une offre modeste d'équipements. Dans la partie française, celle-ci ne se développe pas à hauteur de la croissance démographique et ce malgré la présence d'une population de frontaliers à haut niveau de revenus.

Définitions

Parc Naturel régional (définition française)

Un Parc naturel régional est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, mais fragile, parce que menacé, soit par la dévitalisation rurale, soit par une trop forte pression urbaine ou une sur-fréquentation touristique, et dont les acteurs s'organisent autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine. L'initiative de la création d'un Parc naturel régional revient au Conseil régional dans le cadre de sa compétence en aménagement du territoire.

Parc Naturel régional (définition suisse)

Un parc naturel régional est un territoire rural relativement grand, d'un seul tenant et en partie habité, d'une grande richesse naturelle et paysagère. Il est en général situé à l'extérieur des agglomérations, au sens des indications de l'Office fédéral de la statistique. Son territoire est caractérisé par des valeurs naturelles et culturelles importantes, par une diversité écologique exceptionnelle et par la grande beauté du paysage. Les éléments principaux de ce parc peuvent être des composantes naturelles ou culturelles importantes du patrimoine régional, notamment des cours d'eau, des lacs, des chaînes de montagnes, des particularités géologiques, des méthodes d'exploitation agricole traditionnelles ou encore des sites naturels ou des biens culturels importants. Cette catégorie de parcs est propice au développement durable, à l'éducation à l'environnement, à la découverte du patrimoine naturel et culturel ainsi qu'à la promotion de technologies novatrices respectueuses de l'environnement.

Pour en savoir plus

Un rapport d'étude et un atlas complètent cette publication. Ces documents sont téléchargeables sur

Le site de l'OSTAJ - <http://www.ostaj.org/analyses.html> **Le site de l'Insee** - <http://www.insee.fr/fr/regions/f-comte>



Observatoire Statistique Transfrontalier de l'Arc Jurassien
Rue du Château 19 - 2001 Neuchâtel
Tél.: + 41 32 889 44 09
Fax: + 41 32 889 62 73
ostaj@ne.ch

Rue Louis Garnier 8 - CS 11997
25020 Besançon Cedex
Tél.: + 33 3 81 41 61 61
Fax: + 33 3 81 41 61 99
ostaj-franche-comte@insee.fr

CONTACTS



Coordination des statistiques

Münsterplatz 12 - CH - 3011 Berne
Tél.: + 41 31 633 48 17 - Fax: + 41 31 633 48 13
ursula.telley@fin.be.ch ■ www.fv.fin.be.ch



Statistique Vaud

Département des finances et des relations extérieures

Statistique Vaud

Rue de la Paix 6 - CH - 1014 Lausanne
Tél.: + 41 21 316 29 99 - Fax: + 41 21 316 29 50
info.stat@vd.ch ■ www.scris.vd.ch



NEuchâtel statistique

Rue du Château 19 - CH - 2001 Neuchâtel
Tél.: + 41 32 889 68 22 - Fax: + 41 32 889 62 73
stat@ne.ch ■ www.ne.ch/stat



Fondation interjurassienne pour la statistique

Rue du 24-Septembre 2 - CH - 2800 Delémont
Tél.: + 41 32 420 50 62 - Fax: + 41 32 420 50 61
stat@fistat.ch ■ www.fistat.ch



INSEE Franche-Comté

Rue Louis Garnier 8 - CS 11997 - 25020 Besançon Cedex
Tél.: + 33 3 81 41 61 61 - Fax: + 33 3 81 41 61 99
insee-contact@insee.fr ■ www.insee.fr/franche-comte



www.ostaj.org

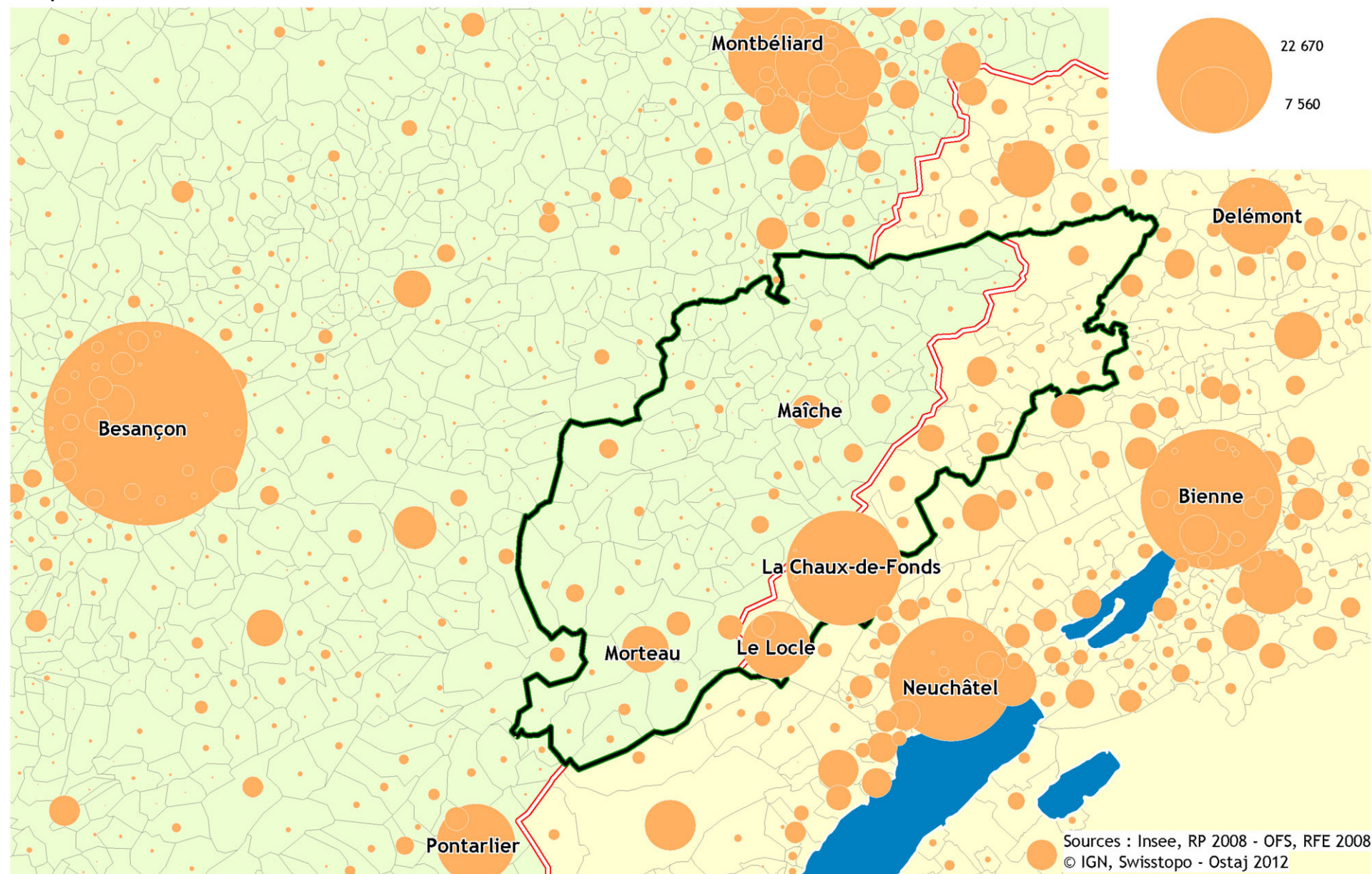
Responsable de la publication :
Patrick Pétour,
directeur de l'INSEE
Franche-Comté

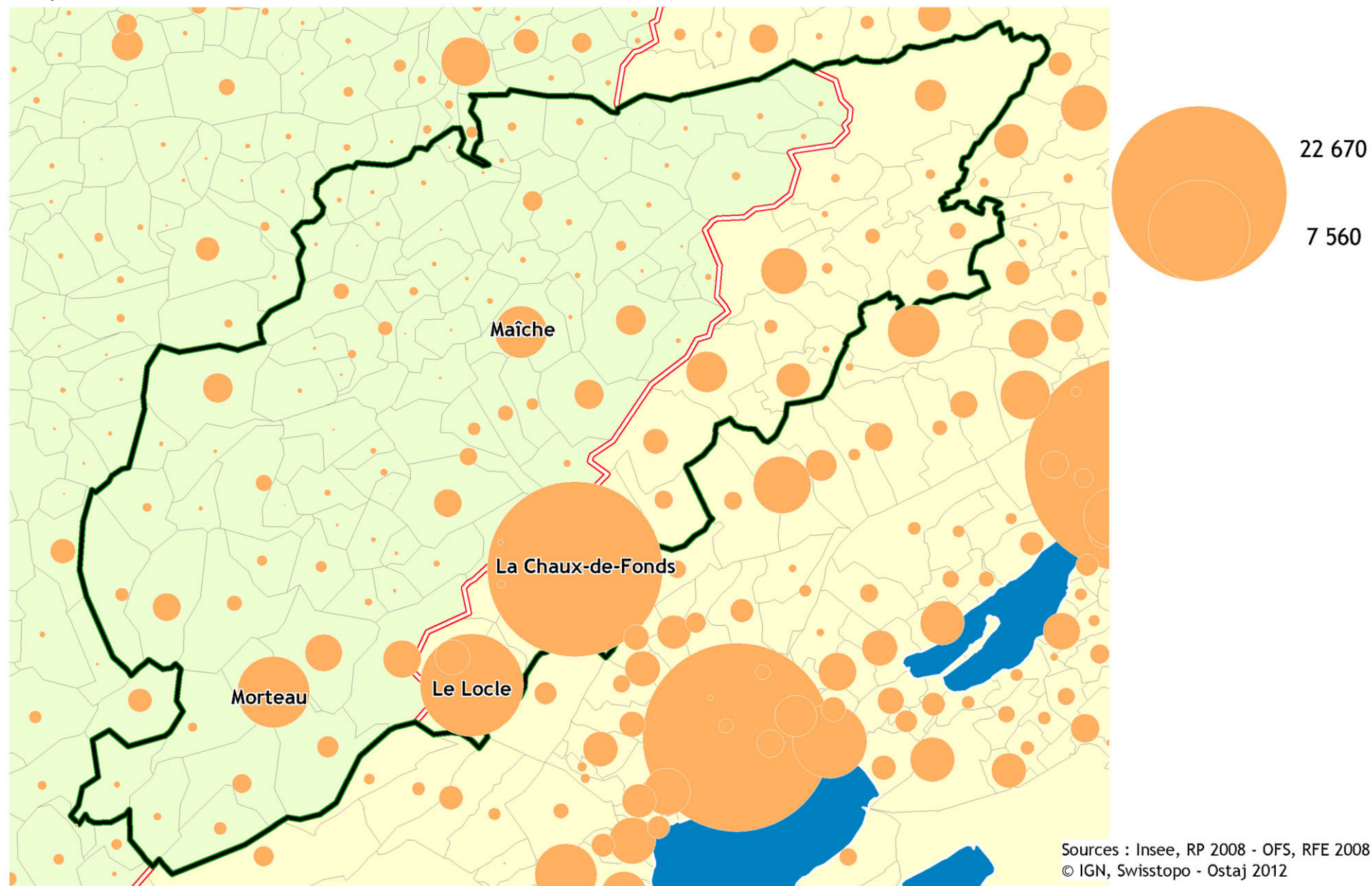
Édition novembre 2012
Suisse © OSTAJ
France © OSTAJ - INSEE

Diagnostic socio-économique

Périmètre d'étude du parc du Doubs franco-suisse

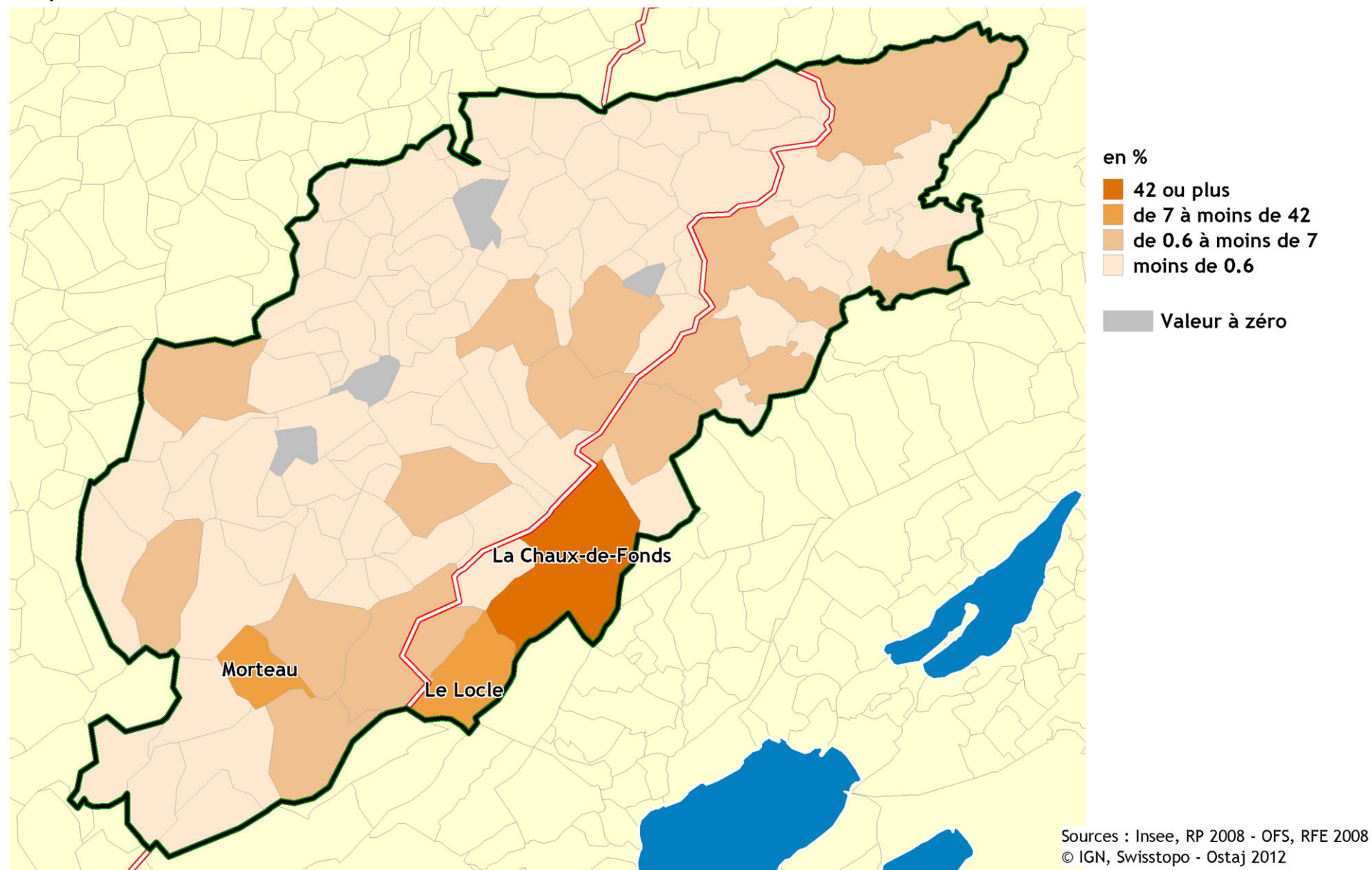
Atlas de cartes : emploi





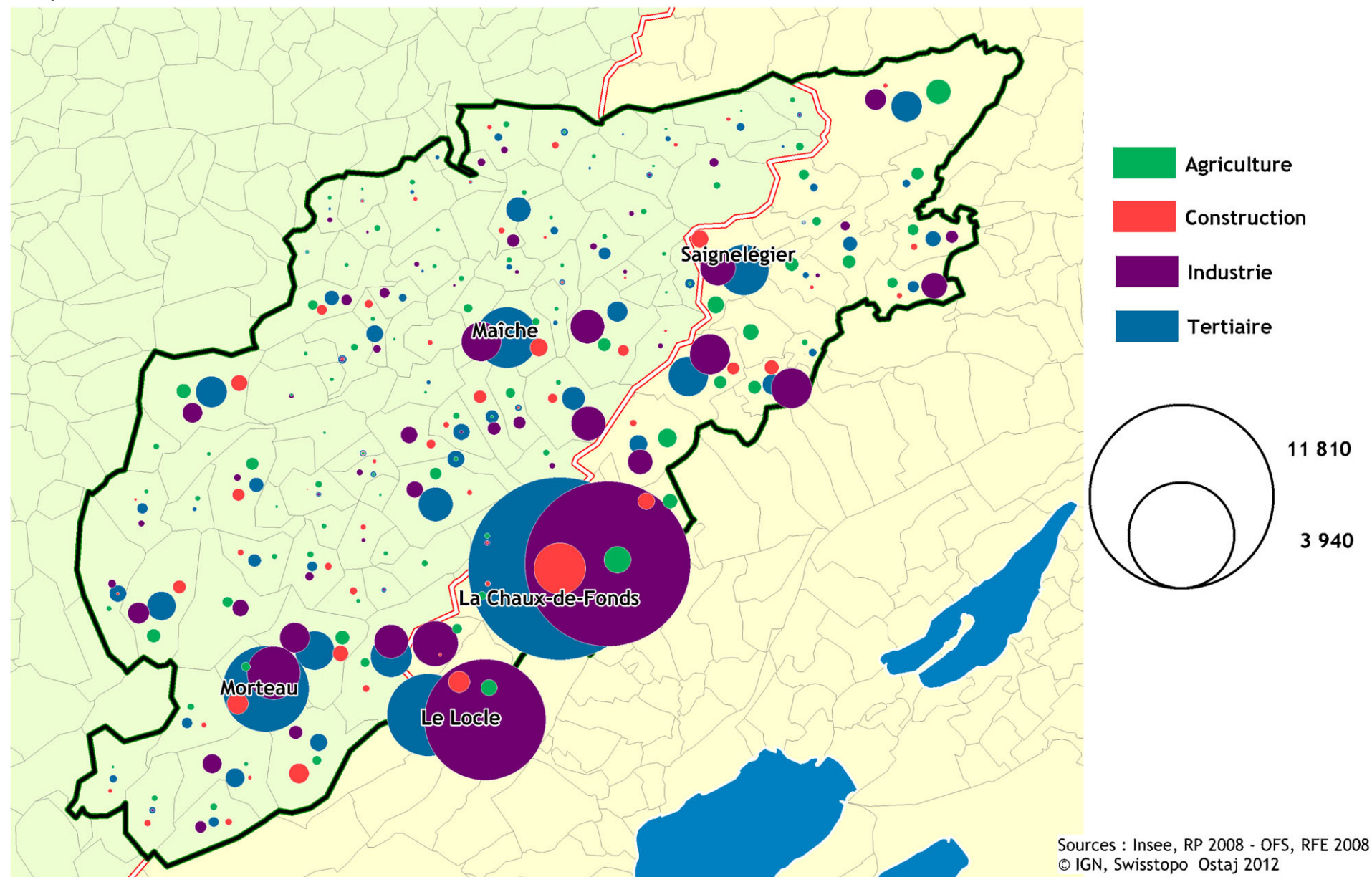
Périmètre d'étude
du parc du Doubs franco-suisse

RÉPARTITION DES EMPLOIS

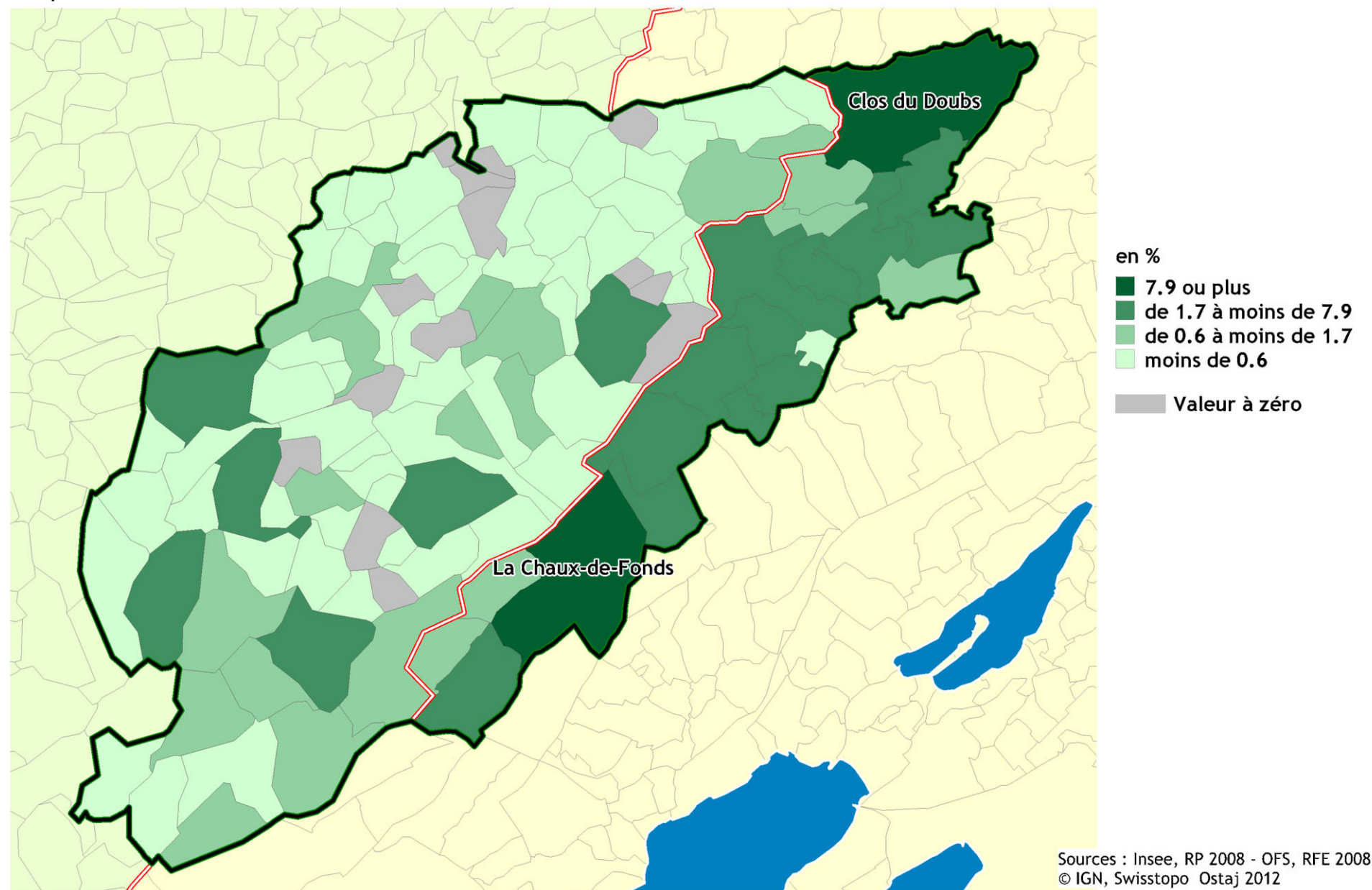


Périmètre d'étude
du parc du Doubs franco-suisse

NOMBRE D'EMPLOIS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

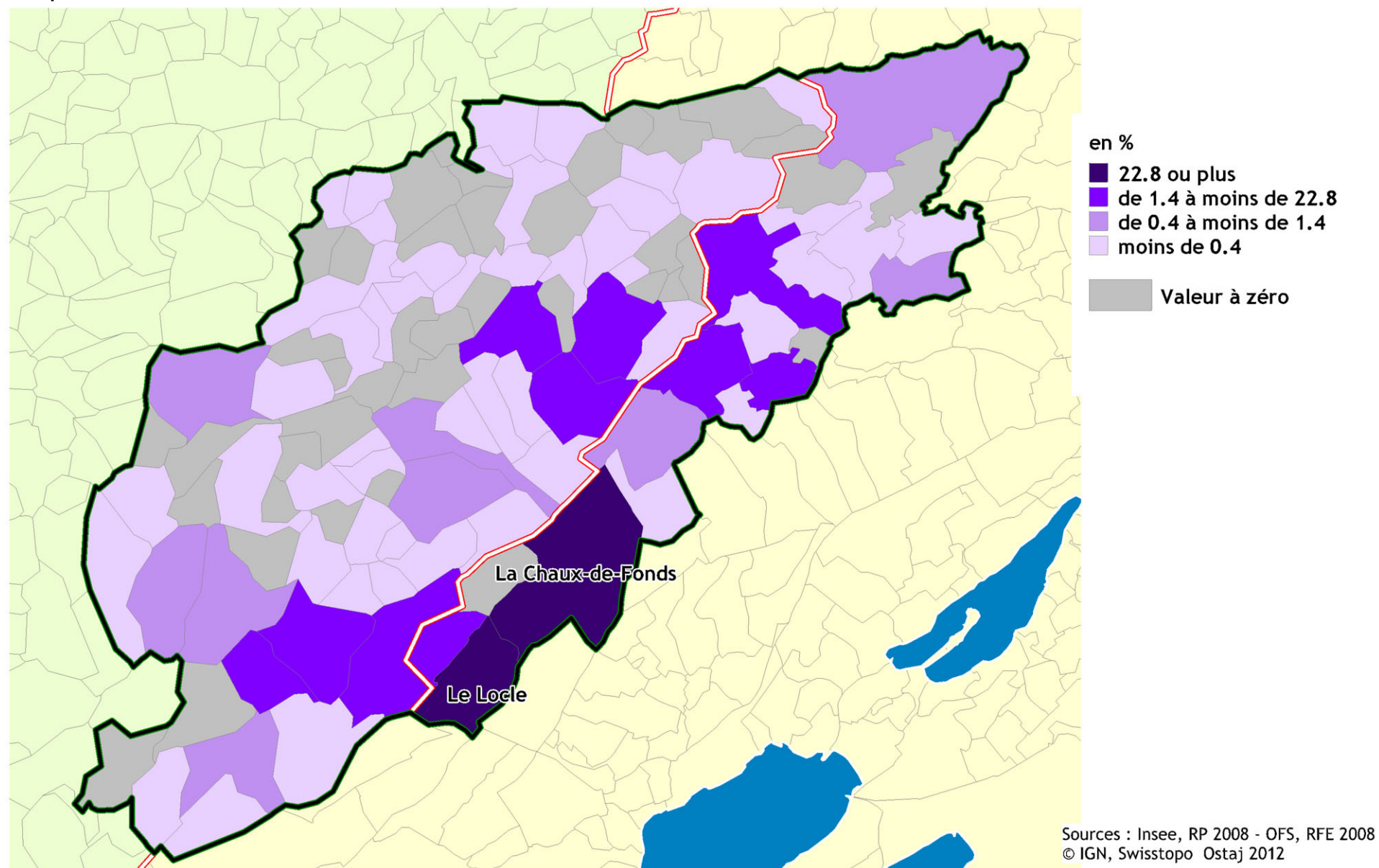


RÉPARTITION DES EMPLOIS AGRICOLES



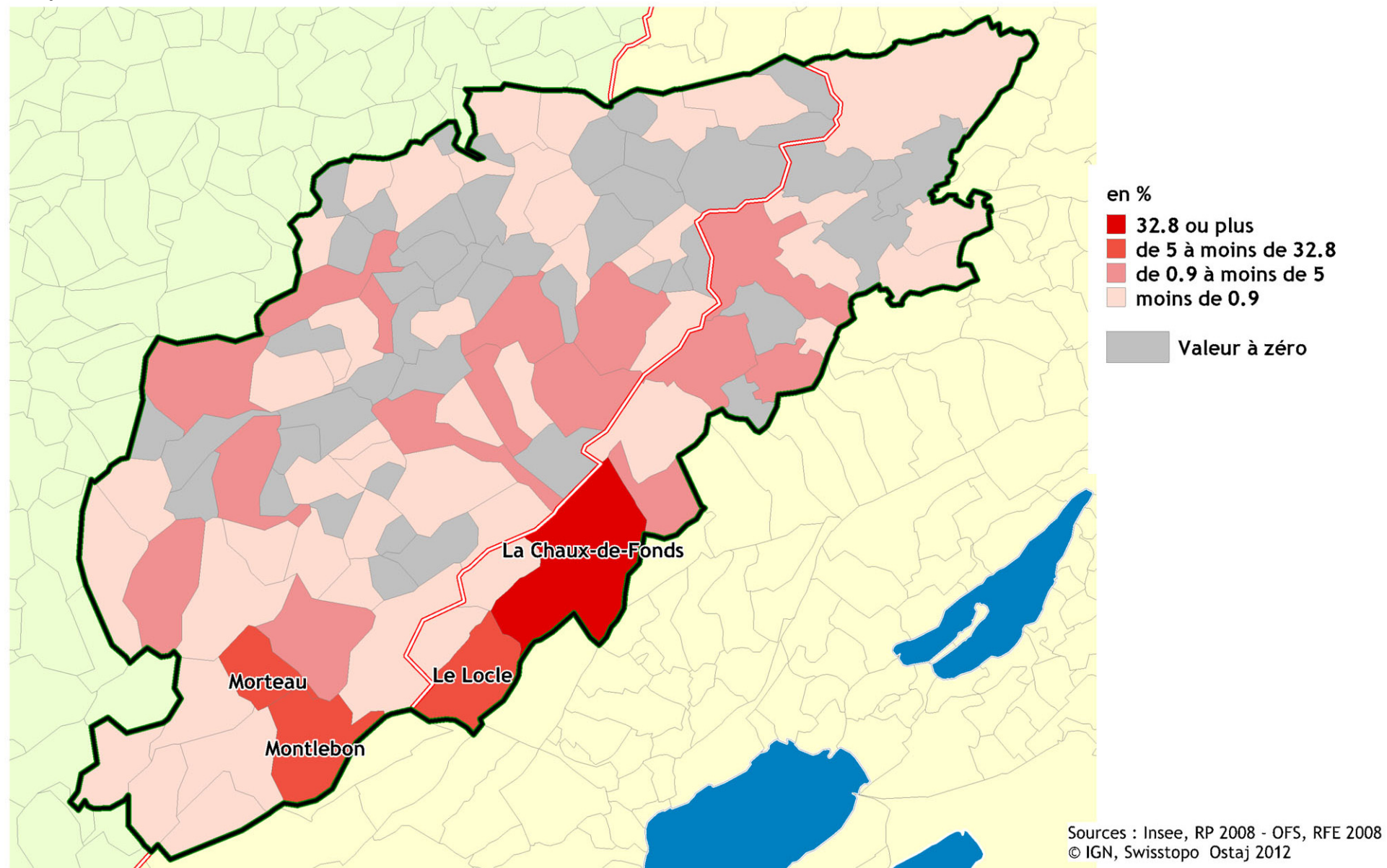
Périmètre d'étude
du parc du Doubs franco-suisse

RÉPARTITION DES EMPLOIS INDUSTRIELS



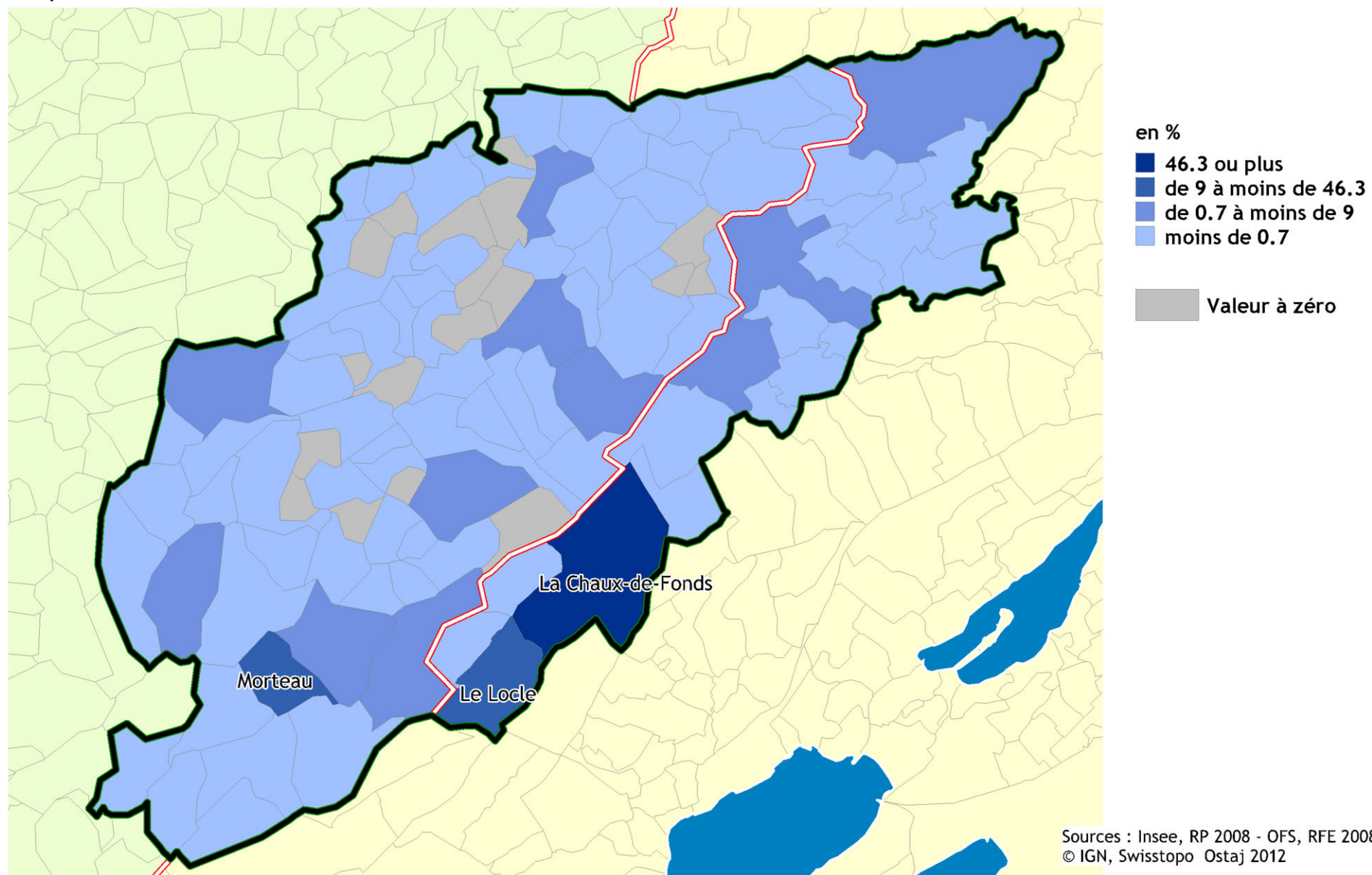
Périmètre d'étude
du parc du Doubs franco-suisse

RÉPARTITION DES EMPLOIS DANS LA CONSTRUCTION



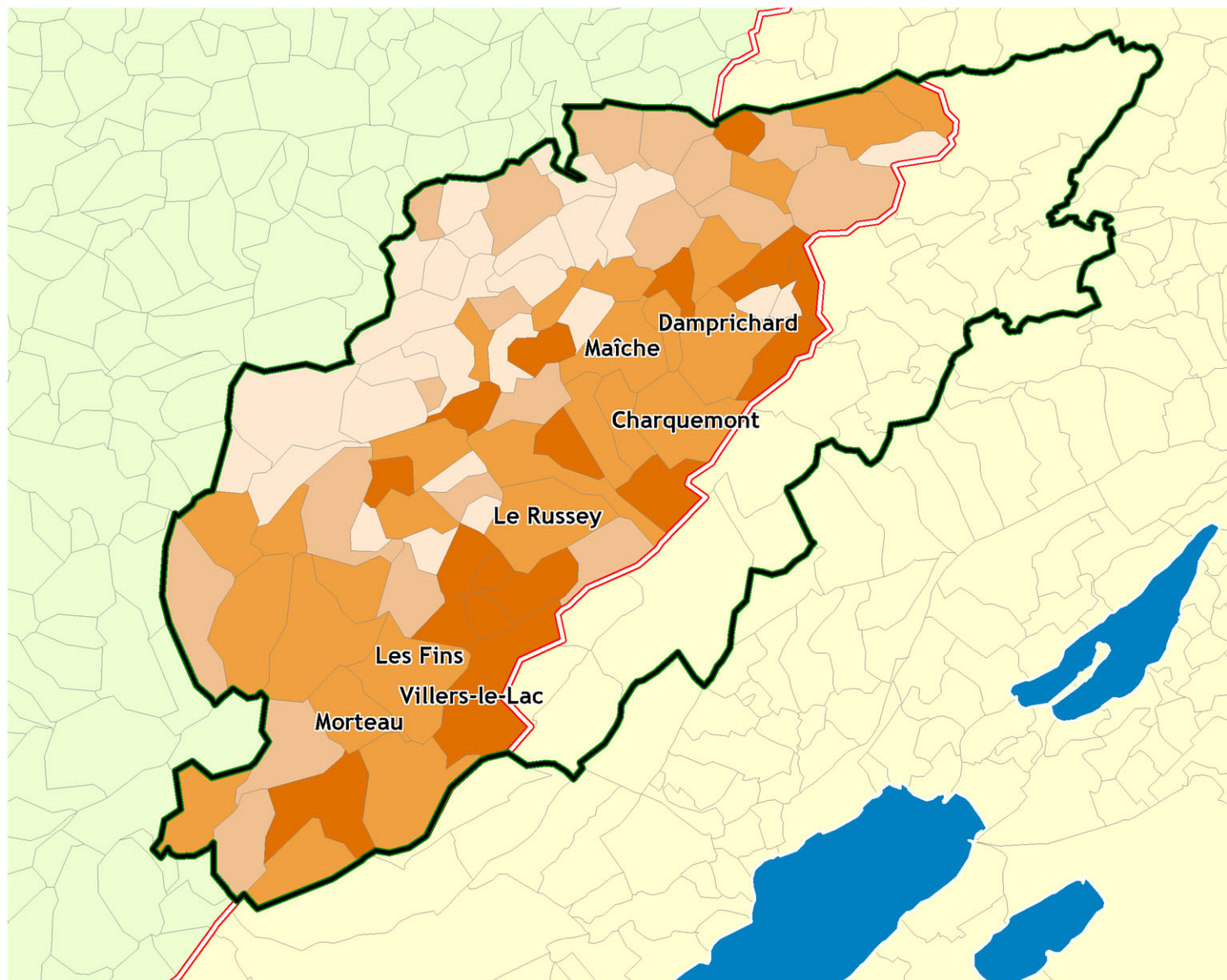
Périmètre d'étude
du parc du Doubs franco-suisse

RÉPARTITION DES EMPLOIS TERTIAIRES



Périmètre d'étude
du parc du Doubs franco-suisse

PART DES COUPLES DONT AU MOINS UN DES MEMBRES TRAVAILLE EN SUISSE



Source : Insee, RP 2008
© IGN, Swisstopo - Ostaj 2012

FRANCE

Recensement de la population

Le recensement repose désormais sur une collecte d'information annuelle, concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans.

Les cinq premières enquêtes de recensement ont été réalisées de 2004 à 2008. Elles permettent de produire les résultats du recensement, millésimé 2006, date du milieu de la période.

Chaque année, des résultats de recensement sont produits à partir des cinq enquêtes annuelles les plus récentes : abandon des informations issues de l'enquête la plus ancienne et prise en compte de l'enquête nouvelle.

Ce recensement, organisé suivant une méthode renouvelée, succède aux recensements généraux de la population dont 1999 aura été la dernière édition.

Les communes de moins de 10 000 habitants réalisent une enquête de recensement portant sur toute la population, à raison d'une commune sur cinq chaque année.

Les communes de 10 000 habitants ou plus réalisent tous les ans une enquête par sondage auprès d'un échantillon de logements représentant 8 % de leur population.

Ainsi, chaque année, l'enquête annuelle constitue un échantillon de 14 % des personnes vivant en France.

À partir de 2008 l'ensemble des habitants des communes de moins de 10 000 habitants et 40 % de la population des communes de 10 000 habitants ou plus sont pris en compte dans le nouveau recensement ce qui permet d'élaborer puis de diffuser les résultats complets du recensement.

Les informations ainsi collectées sont ramenées à une même date pour toutes les communes afin d'assurer l'égalité de traitements entre elles et d'obtenir une bonne fiabilité des données.

Dans les communes de 10 000 habitants ou plus, on s'appuie sur un répertoire d'immeubles localisés (RIL) exhaustif donnant le nombre de logements à l'adresse.

Dans les communes de moins de 10 000 habitants on utilise les décomptes de logements tirés des fichiers de la taxe d'habitation (TH).

Le nouveau recensement de la population fait l'objet, comme les anciens recensements généraux, d'une exploitation principale et d'une exploitation complémentaire.

L'exploitation complémentaire fournit des résultats sur les professions et catégories professionnelles, les secteurs d'activité économiques et la structure familiale des ménages.

Pour les communes de moins de 10 000 habitants elle porte sur un quart des ménages.

Pour les communes de 10 000 habitants ou plus, l'exploitation complémentaire porte (hors communautés) sur l'ensemble des bulletins collectés soit environ 40 % des ménages.

Dans les communautés elle porte sur un individu sur quatre.

La nomenclature agrégée - NA, 2008

La répartition des établissements et des emplois par secteur d'activité est effectuée à partir de la nomenclature agrégée - NA, 2008 qui se substitue à la nomenclature économique de synthèse (NES). La NES associée à la NAF rév. 1 disparaît en tant que telle avec le passage à la NAF rév. 2. En effet cette nomenclature, strictement française, ne permettait pas de comparaisons internationales car elle ne s'emboîtait pas dans l'arborescence de la CITI et de la NACE.

Suisse

Recensement fédéral des entreprises 2008

Le recensement des entreprises (RE) est réalisé à l'échelle nationale auprès de l'ensemble des établissements et entreprises. Son but est de recueillir des données d'ordre économique, social et géographique sur la totalité des unités de production de notre économie. Le RE est utilisé pour mettre à jour le Registre des entreprises et des établissements (REE).

Pour le secteur primaire, la plupart des données relevées sont des données administratives collectées en application de l'ordonnance sur les paiements directs. Les données concernant les secteurs secondaire et tertiaire sont relevées au moyen d'un questionnaire sur papier, d'un questionnaire en ligne (e-survey) ou par profiling. Le géocodage des exploitations a été réalisé à l'aide du Registre des entreprises et des établissements (REE) et du Registre des bâtiments et des logements (RegBL).

Les données de base ont été codées selon la NOGA 2008 utilisée pour le recensement 2008.

Emplois

Le recensement des entreprises prend en compte les emplois et non les individus. Sont considérées comme exerçant un emploi toutes les personnes qui travaillent au moins six heures par semaine dans un établissement, même si elles ne sont pas rémunérées (par ex. collaborateurs familiaux). Sont exclus les employés des ménages privés ainsi que les membres des représentations diplomatiques et d'organisations internationales.

Les emplois désignent des places de travail occupées. Tout en recouvrant en grande partie la même notion, les «emplois» et les «personnes actives occupées» ne coïncident pas, dans la mesure où une personne peut occuper plusieurs emplois. On parle dans ce cas d'activité principale et d'activité secondaire.

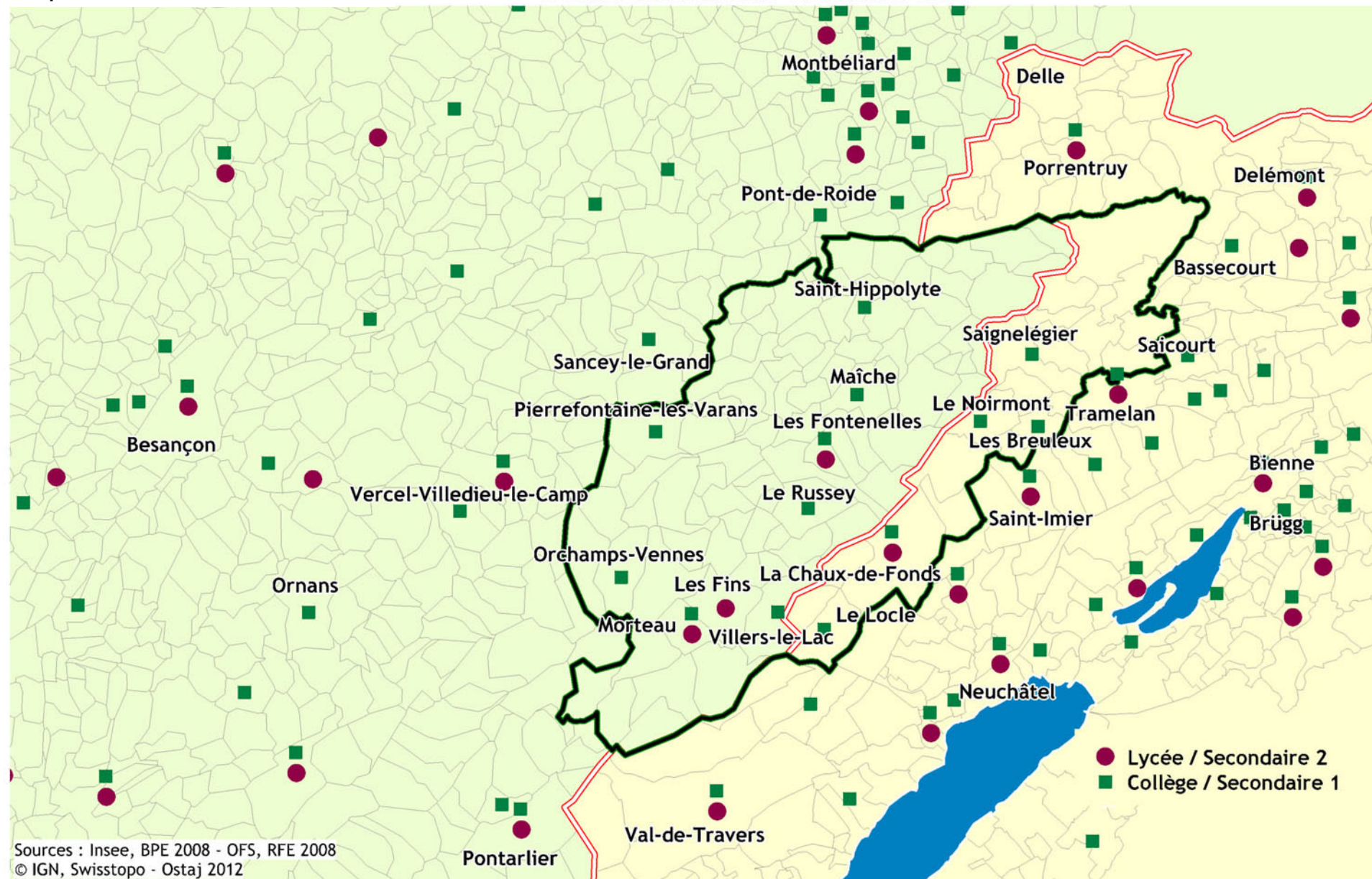
Diagnostic socio-économique

Périmètre d'étude du parc du Doubs franco-suisse

Atlas de cartes : équipements

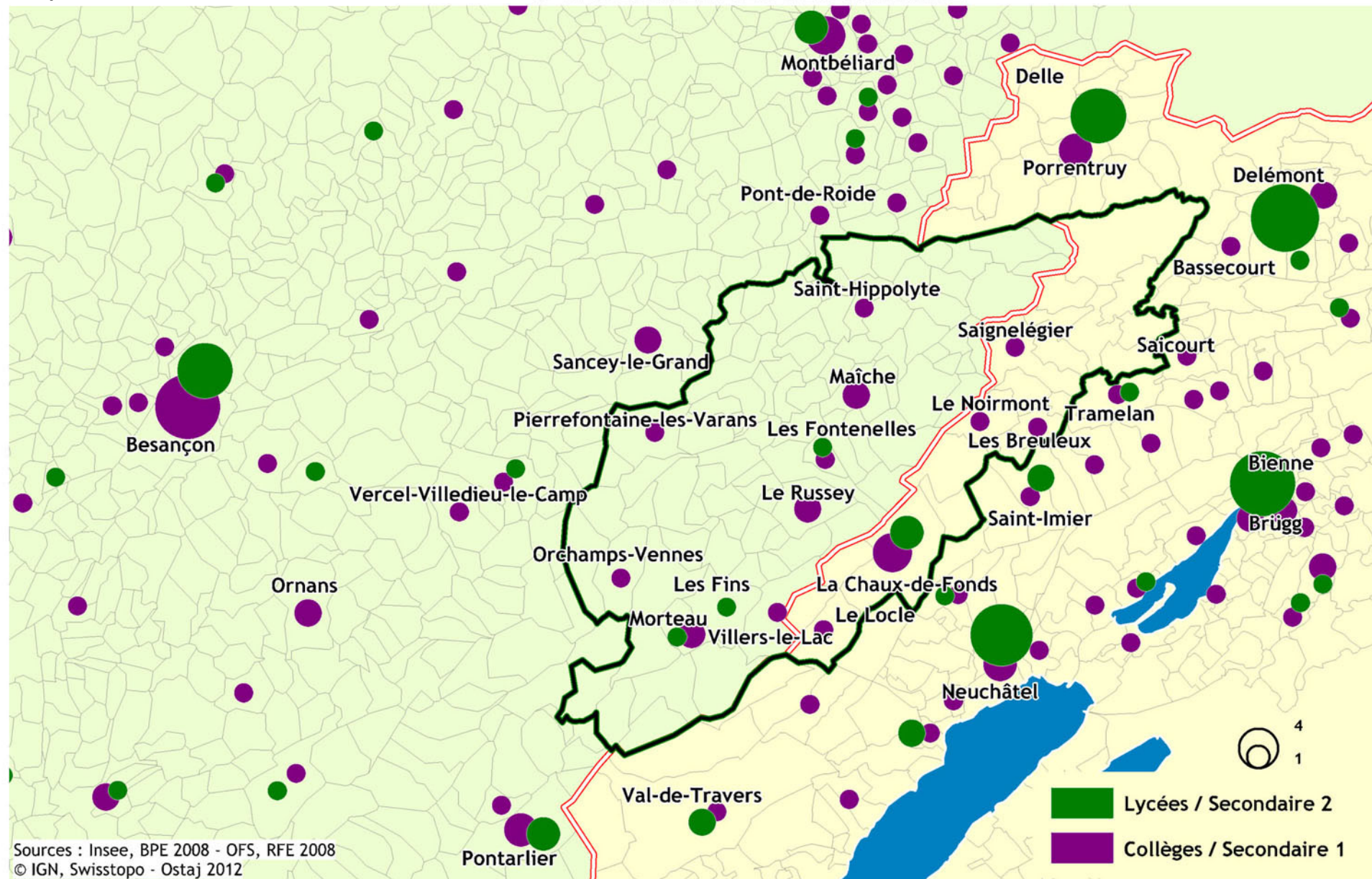
Périmètre d'étude
du parc du Doubs franco-suisse

PRÉSENCE D'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE



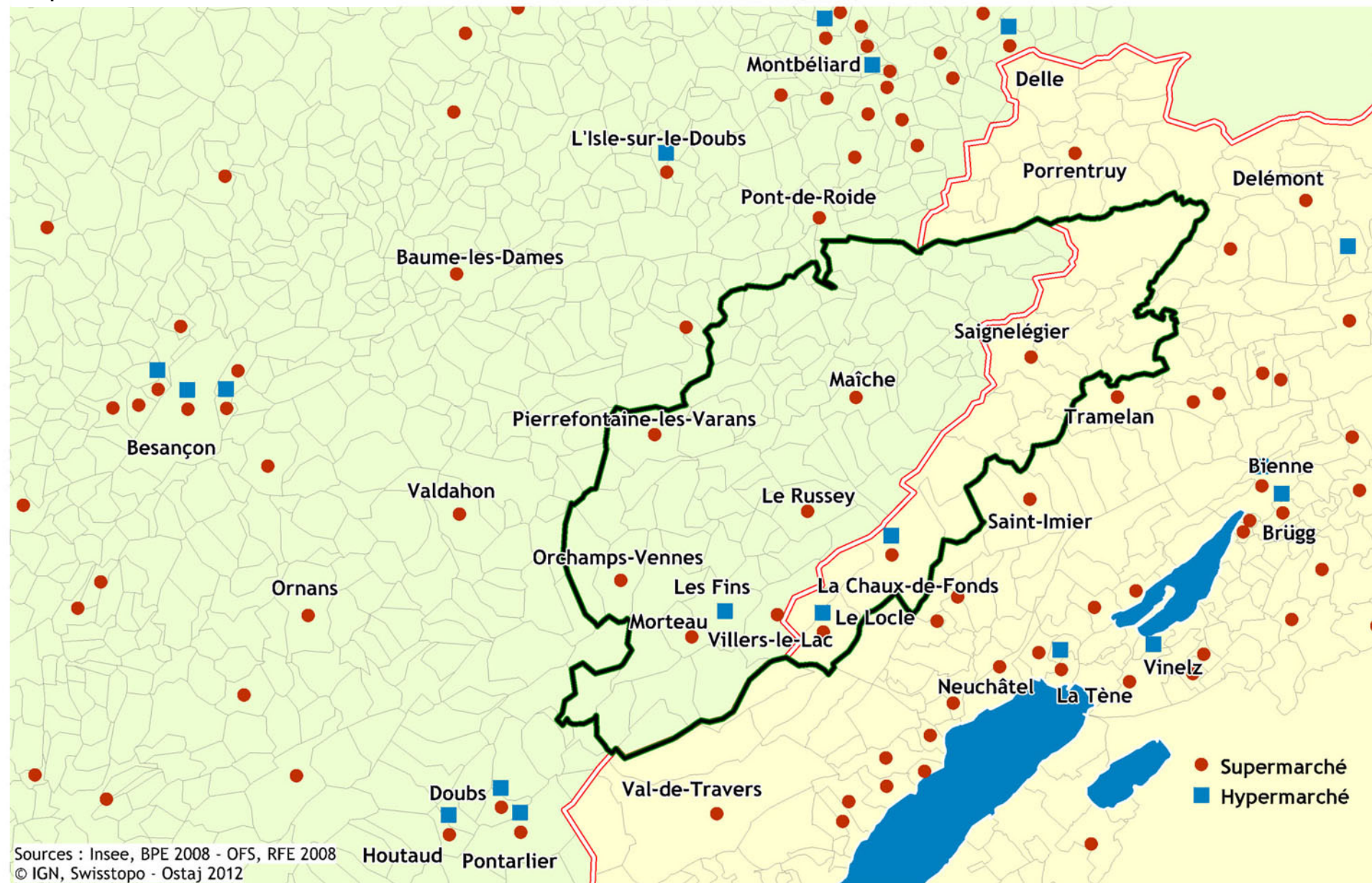
Périmètre d'étude
du parc du Doubs franco-suisse

NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE



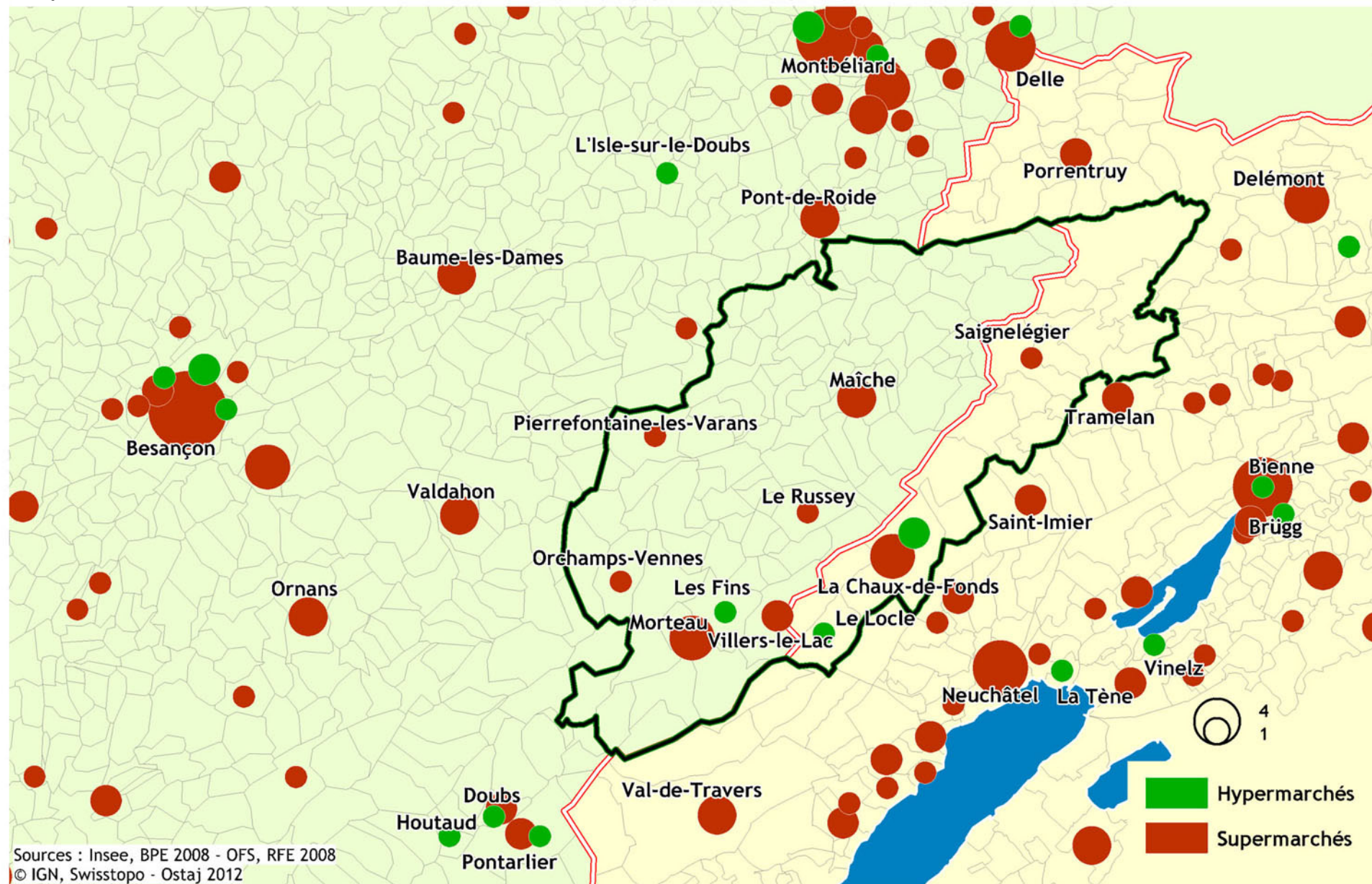
Périmètre d'étude
du parc du Doubs franco-suisse

PRÉSENCE D'HYPERMARCHÉS ET DE SUPERMARCHÉS



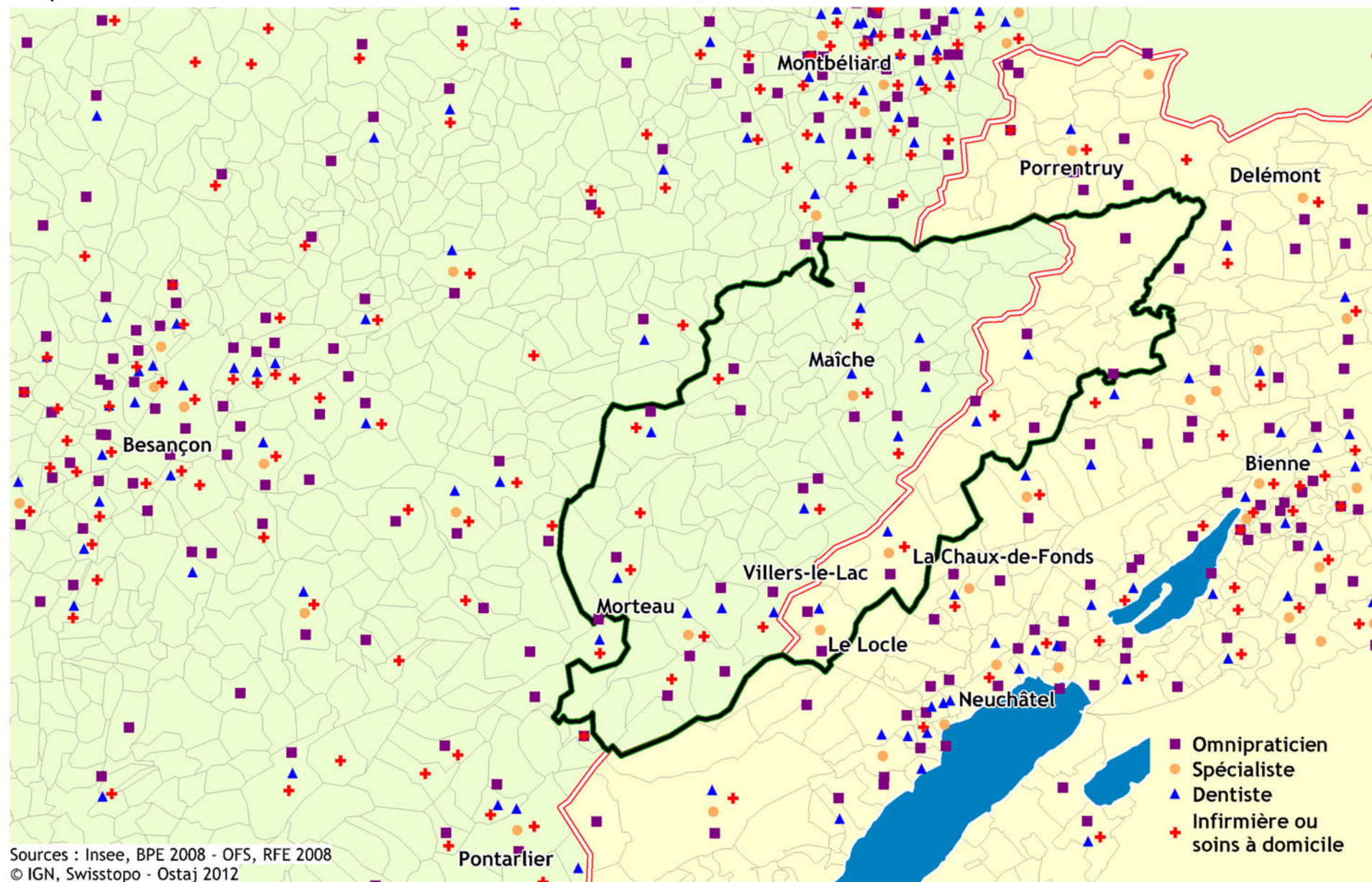
Périmètre d'étude
du parc du Doubs franco-suisse

NOMBRE D'HYPERMARCHÉS ET DE SUPERMARCHÉS



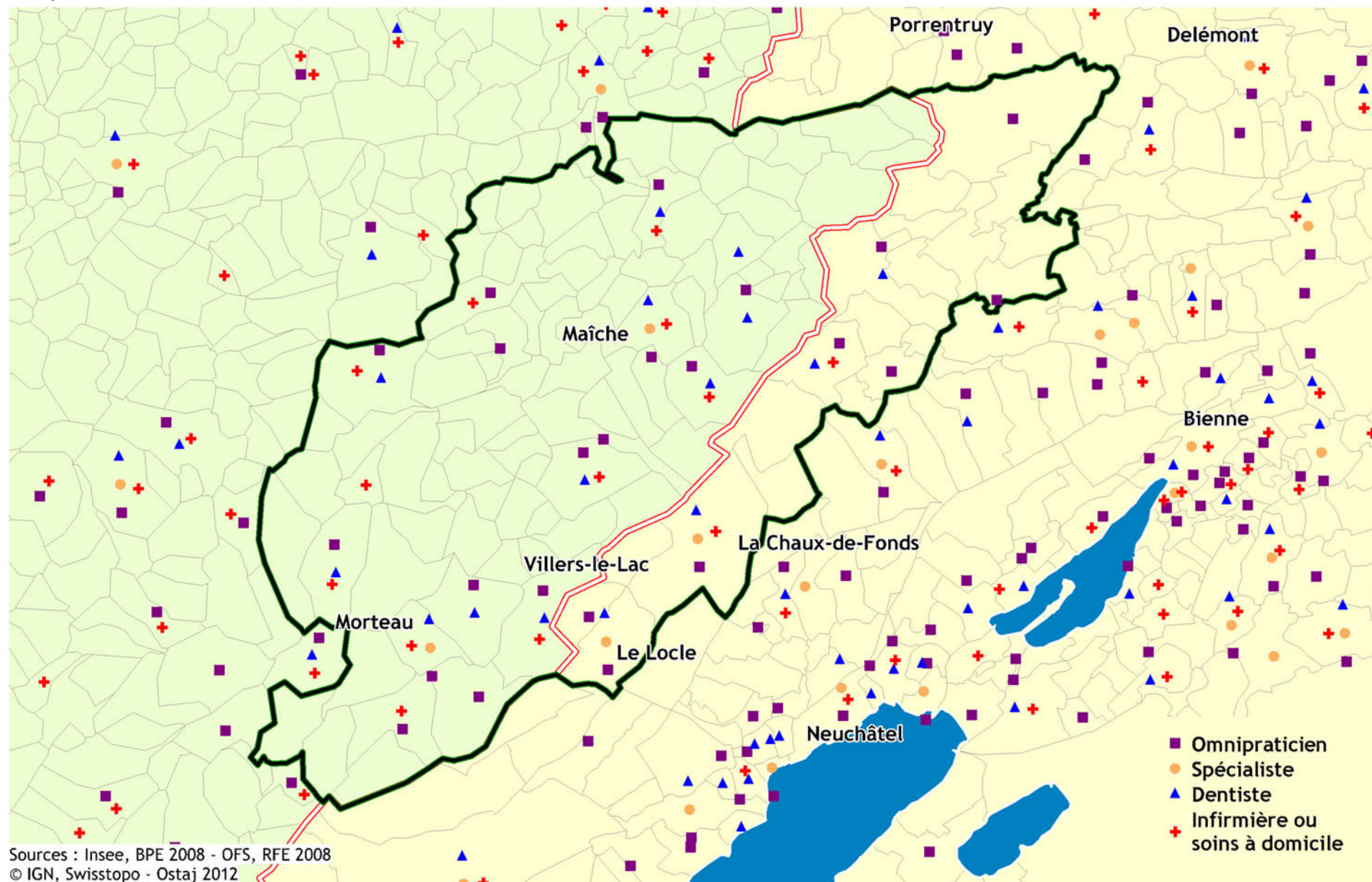
Périmètre d'étude
du parc du Doubs franco-suisse

PRÉSENCE DE PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ



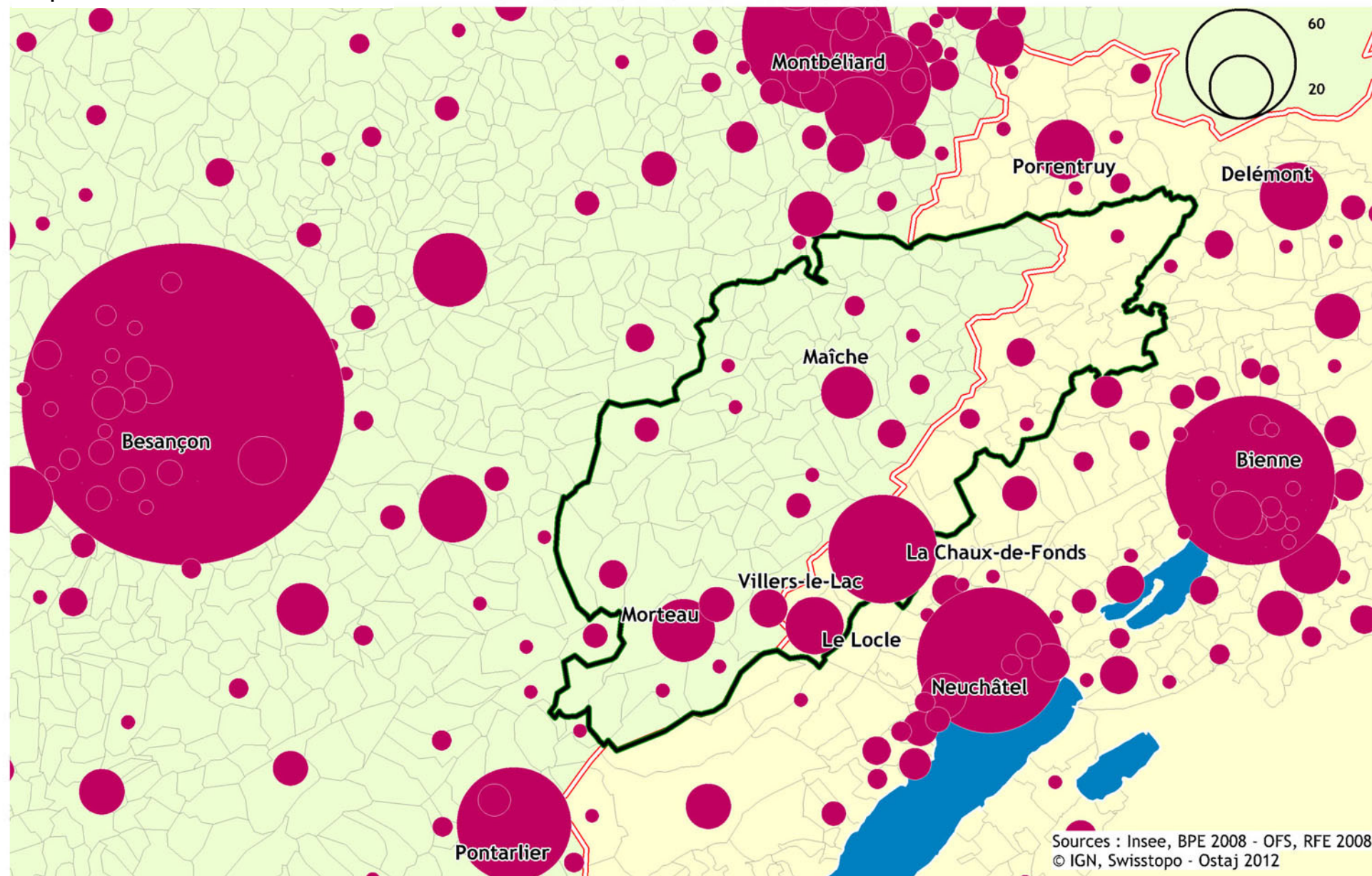
Périmètre d'étude
du parc du Doubs franco-suisse

PRÉSENCE DE PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ



Périmètre d'étude
du parc du Doubs franco-suisse

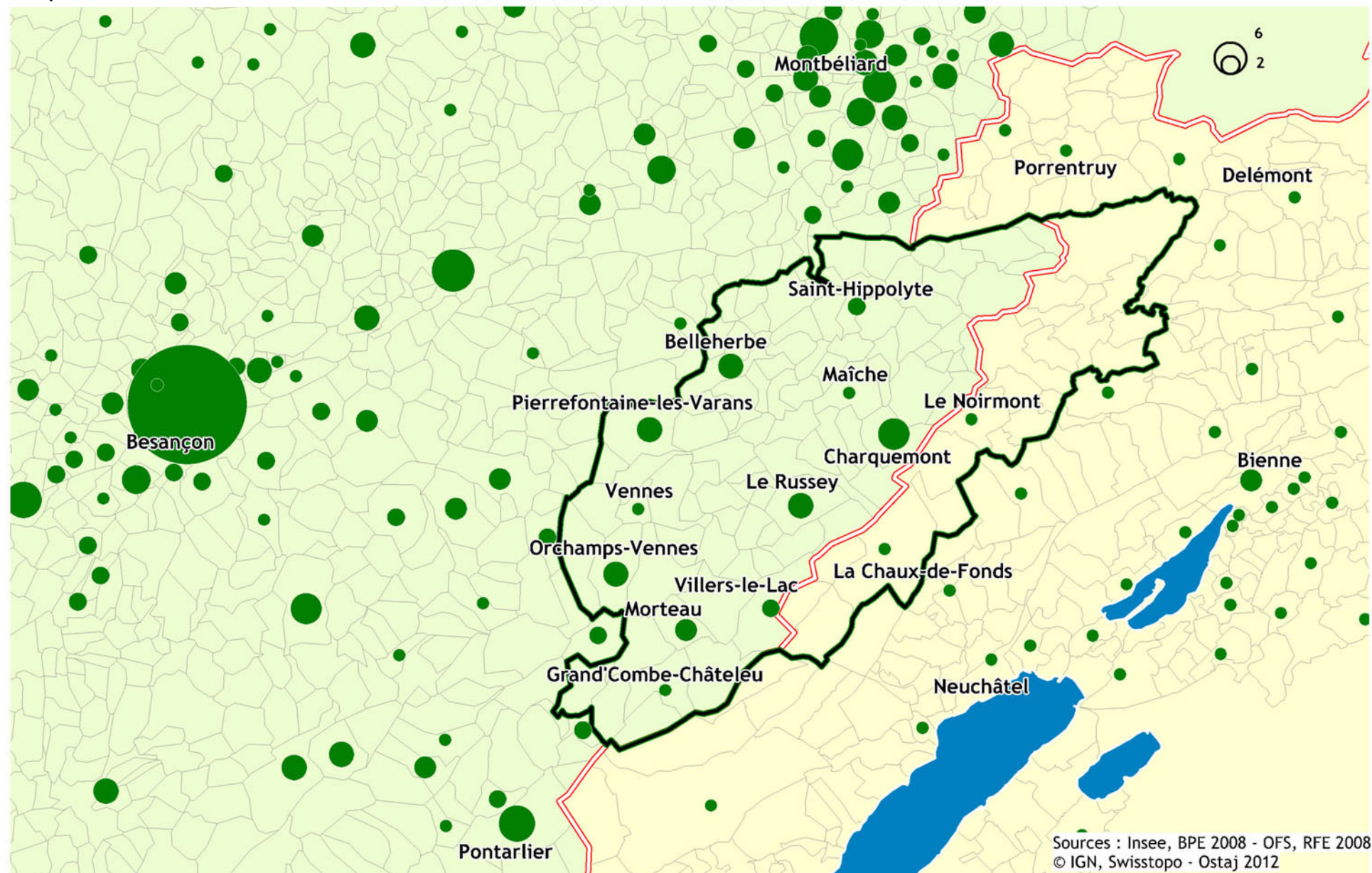
NOMBRE DE MÉDECINS GÉNÉRALISTES, SPÉCIALISTES ET DENTISTES



Sources : Insee, BPE 2008 - OFS, RFE 2008
© IGN, Swisstopo - Ostaj 2012

Périmètre d'étude
du parc du Doubs franco-suisse

NOMBRE D'INFIRMIÈRES ET DE STRUCTURES DE SOINS À DOMICILE



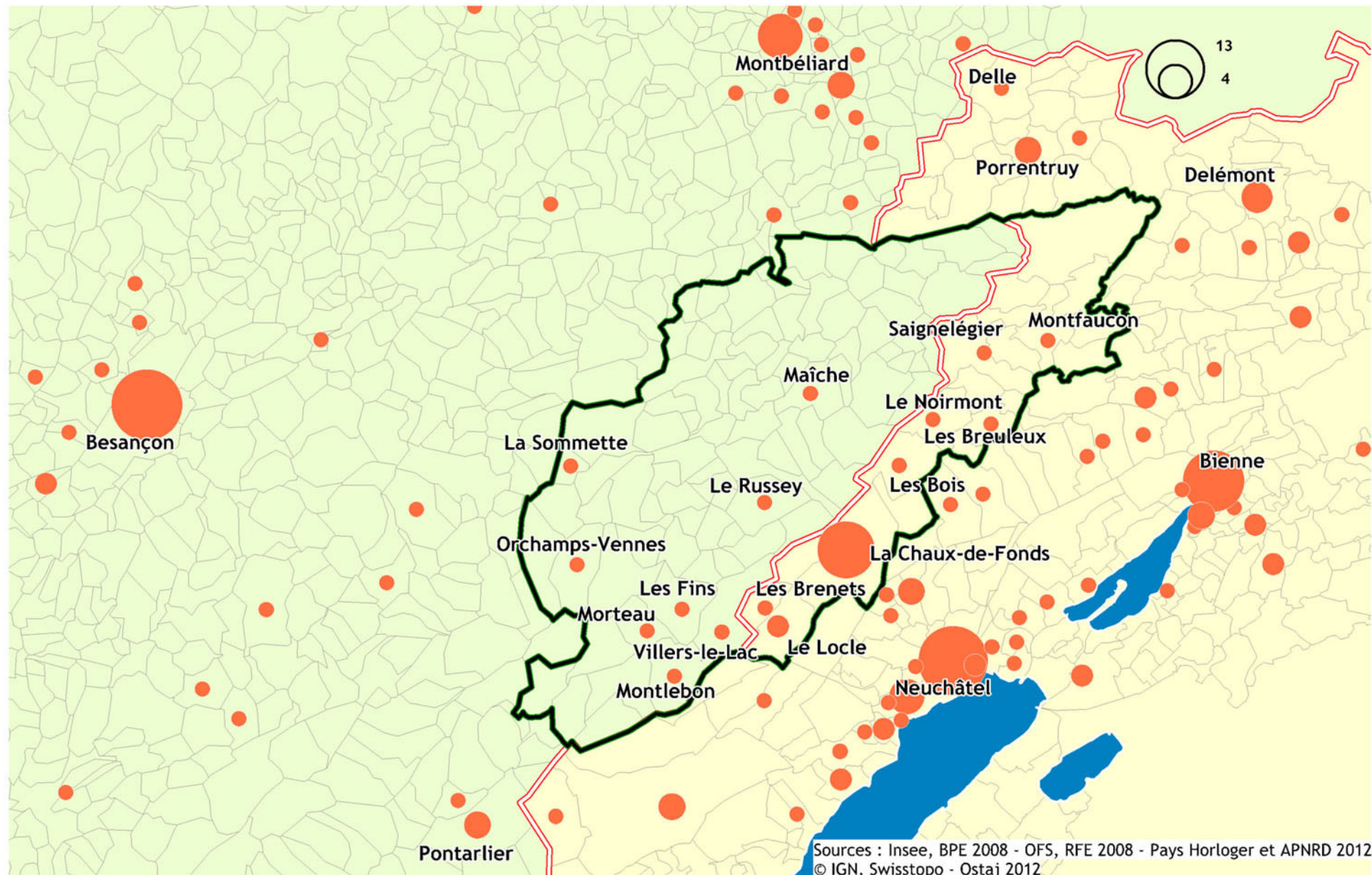
Périmètre d'étude
du parc du Doubs franco-suisse

NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ



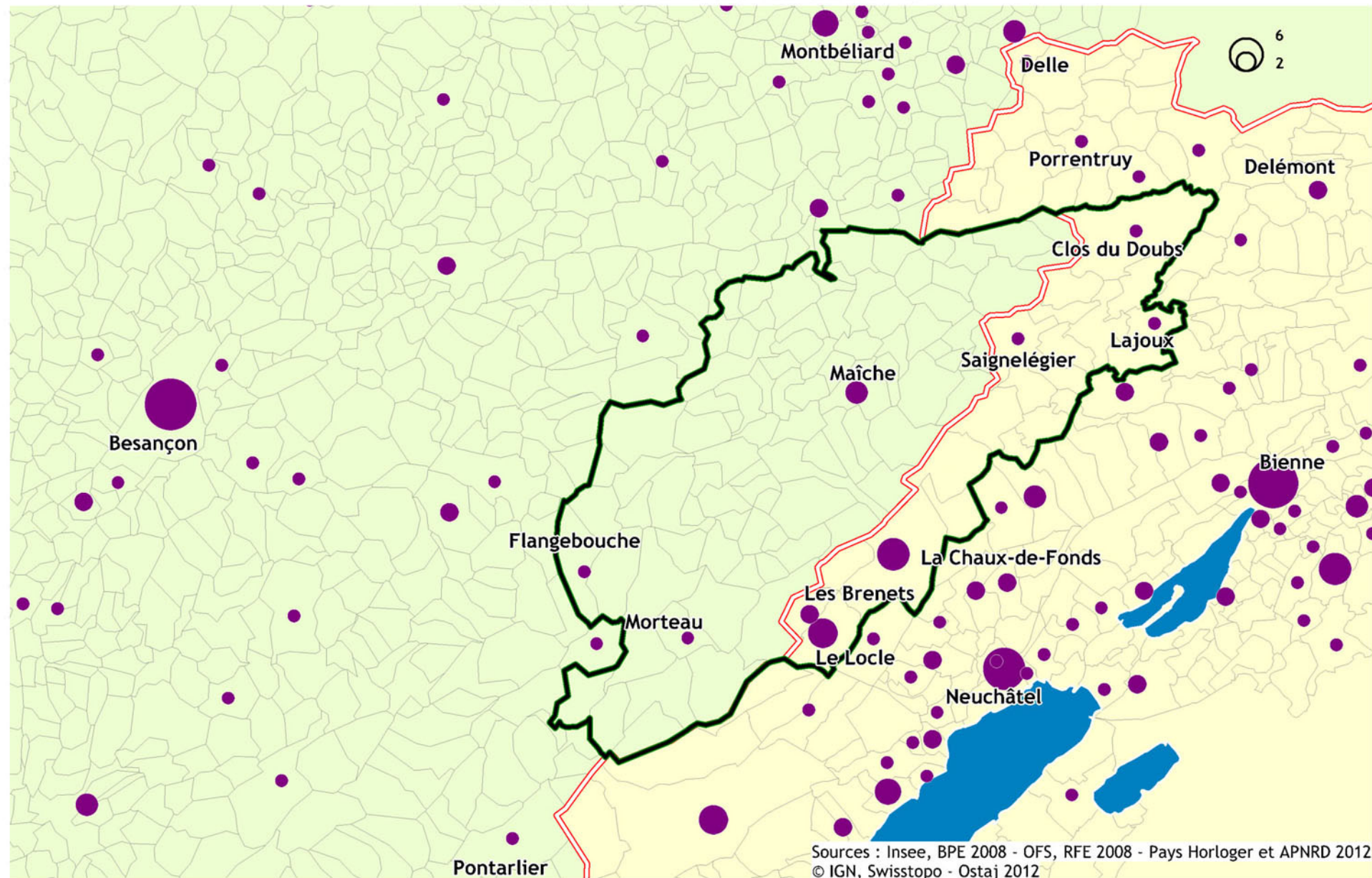
Périmètre d'étude
du parc du Doubs franco-suisse

NOMBRE DE STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE



Périmètre d'étude
du parc du Doubs franco-suisse

NOMBRE DE STRUCTURES D'ACCUEIL DE PERSONNES ÂGÉES



FRANCE

BPE

La base permanente des équipements (BPE) est destinée à fournir le niveau d'équipement et de services rendus par un territoire à la population.

La base est alimentée par plusieurs sources administratives soit six répertoires :

- Adeli (Automatisation des listes : enregistrement des diplômes des professionnels de santé, du social et des psychologues) géré par la direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (Drees) du ministère chargé de la santé ;
- le RPPS (Répertoire Partagé des Professionnels de Santé) géré par les conseils de l'ordre des professions réglementées ;
- Finess (Fichier national des établissements sanitaires et sociaux) également géré par la Drees du ministère de la santé ;
- Ramsese (répertoire académique et ministériel sur les établissements du système éducatif) géré par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) du ministère en charge de l'éducation ;
- Sirene (Système Informatique pour le Répertoire des entreprises et leurs établissements) géré par l'Insee.
- Recensement des Équipements Sportifs, espaces et sites de pratique (RES), réalisé par le ministère chargé des sports concernant les équipements sportifs et de loisirs.

Mais également divers fichiers administratifs centralisés :

- les services ouverts au public de la Gendarmerie nationale tels que les brigades territoriales de proximité ;
- les fichiers servant de base de sondages aux enquêtes de l'INSEE sur la fréquentation dans l'hôtellerie et dans l'hôtellerie de plein air ;
- les services de police tels que les commissariats ou les antennes de police ;
- les établissements de l'enseignement agricole tels que les lycées agricoles ou les centres d'apprentis agricoles ;
- les principaux tribunaux gérés par le ministère de la Justice et des Libertés ;
- les points contacts postaux gérés par La Poste.

La base permanente des équipements (BPE) se substitue en partie à l'inventaire communal, dont le dernier a été réalisé en 1998. Comparables sur le volet présence/absence des équipements, les données de la BPE sont actualisées chaque année, au lieu de tous les 7-8 ans pour l'inventaire communal. De plus, la BPE répertorie une plus grande variété d'équipements (168 au lieu de 36) et leur localisation est plus affinée (IRIS).

Hypermarché

Établissement commercial ayant une surface de vente déclarée supérieure à 2 500 m².

Supermarché

Établissement commercial ayant une surface de vente déclarée comprise entre 400 et 2 500 m².

La NAF rév. 2 a conservé le seuil inférieur de 400 m², différent du seuil administratif de la DGCCRF fixé à 300 m².

Collège

Les collèges désignent ici l'ensemble des établissements accueillant des élèves de la 6^e à la 3^e y compris les collèges climatiques ou spécialisés.

Lycée

Les lycées regroupent les lycées d'enseignement général et/ou technologique, les lycées d'enseignement technique ou professionnel agricole et les sections d'enseignement professionnel.

Établissement de santé

Établissement hospitalier (y compris cliniques privées) exerçant des soins de courte durée en médecine et/ou chirurgie. Cette catégorie contient les centres hospitaliers et hôpitaux locaux et les hôpitaux des armées. Les syndicats inter-hospitalier avec discipline de soins et les autres établissements de la loi hospitalière figurent également dans ce groupe. Les établissements de soins du Service de santé des armées ne sont pas suivis (cat 115). Non compris les maternités autonomes. On trouve à la même adresse établissements hospitaliers et syndicat inter-hospitalier ou unités de médecine et de chirurgie ou unités avec adresse « administrative » commune.

Infirmière

Catégorie regroupant tous les auxiliaires médicaux exerçant la profession d'infirmière en libéral.

Structure de soins à domicile

Établissement relevant de la loi hospitalière. Cette catégorie n'inclut pas les centres de dialyse ambulatoire. Il y a très peu d'établissements pratiquant uniquement l'hospitalisation à domicile.

Structure d'accueil de la petite enfance

Catégorie regroupant les crèches collectives ou parentales, les haltes-garderies y compris parentales, les garderies et jardins d'enfants et les établissements d'accueil collectif et/ou familial y compris parental.

Structure d'accueil des personnes âgées

Catégorie regroupant les structures d'hébergement de personnes âgées (hospice, maison de retraite, logement-foyer et résidence d'hébergement temporaire). On trouve à la même adresse des structures de types différents : maison de retraite, logement-foyer, hospice, résidence. Cette catégorie inclut également les foyers-restaurants destinés aux personnes âgées.

SUISSE

Hypermarché

Établissement commercial ayant une surface de vente déclarée supérieure à 2 500 m².

Supermarché

Commerces dont la surface de vente est comprise entre 400 m² et 2 500 m²

Lycée

Établissement d'enseignement postobligatoire de niveau secondaire 2 (International classification of education ISCED = 3A). Généralement, les lycées conduisent les étudiants vers l'obtention d'une maturité gymnasiale. Mais on trouve également des maturités professionnelles commerciales ou, plus récemment, des maturités spécialisées.

Établissement de santé

Établissements hospitaliers de court séjour, c'est-à-dire les activités médicales de diagnostic et de soins des hôpitaux généraux ou des cliniques (hôpitaux locaux et régionaux, hôpitaux des associations sans but lucratif, hôpitaux universitaires, militaires ou pénitentiaires) et des hôpitaux et cliniques spécialisés (hôpitaux psychiatriques et de désintoxication, hôpitaux traitant des maladies infectieuses, maternités, sanatoriums spécialisés).

Établissements médico-sociaux

Les établissements médico-sociaux sont des institutions qui accueillent des personnes âgées nécessitant des soins et/ou des malades chroniques, pour une longue durée.

Hébergement médicalisé

Ce sont des services d'hébergement, assortis de soins médicaux, sans médecin à demeure. Ils couvrent les maisons de soins, les résidences pour personnes âgées dispensant des soins infirmiers, les maisons de convalescence, les maisons de repos dispensant des soins infirmiers et les établissements de soins infirmiers.

Crèches et garderies d'enfants

Il s'agit des institutions qui s'occupent d'enfants pendant la journée et qui leur offrent diverses sortes d'animation. Ces institutions comprennent également les activités de garderies périscolaires, y compris les activités de garderies d'enfants handicapés ainsi que les activités des mamans de jour.

Maisons pour personnes âgées

Les activités des institutions qui s'occupent de personnes âgées ne nécessitant aucun soin, mais une surveillance ou une assistance : installations d'aide à la vie autonome ; résidences pour personnes âgées dispensant des soins infirmiers minimaux ; maisons de repos ne dispensant pas de soins infirmiers.



Diagnostic socio-économique

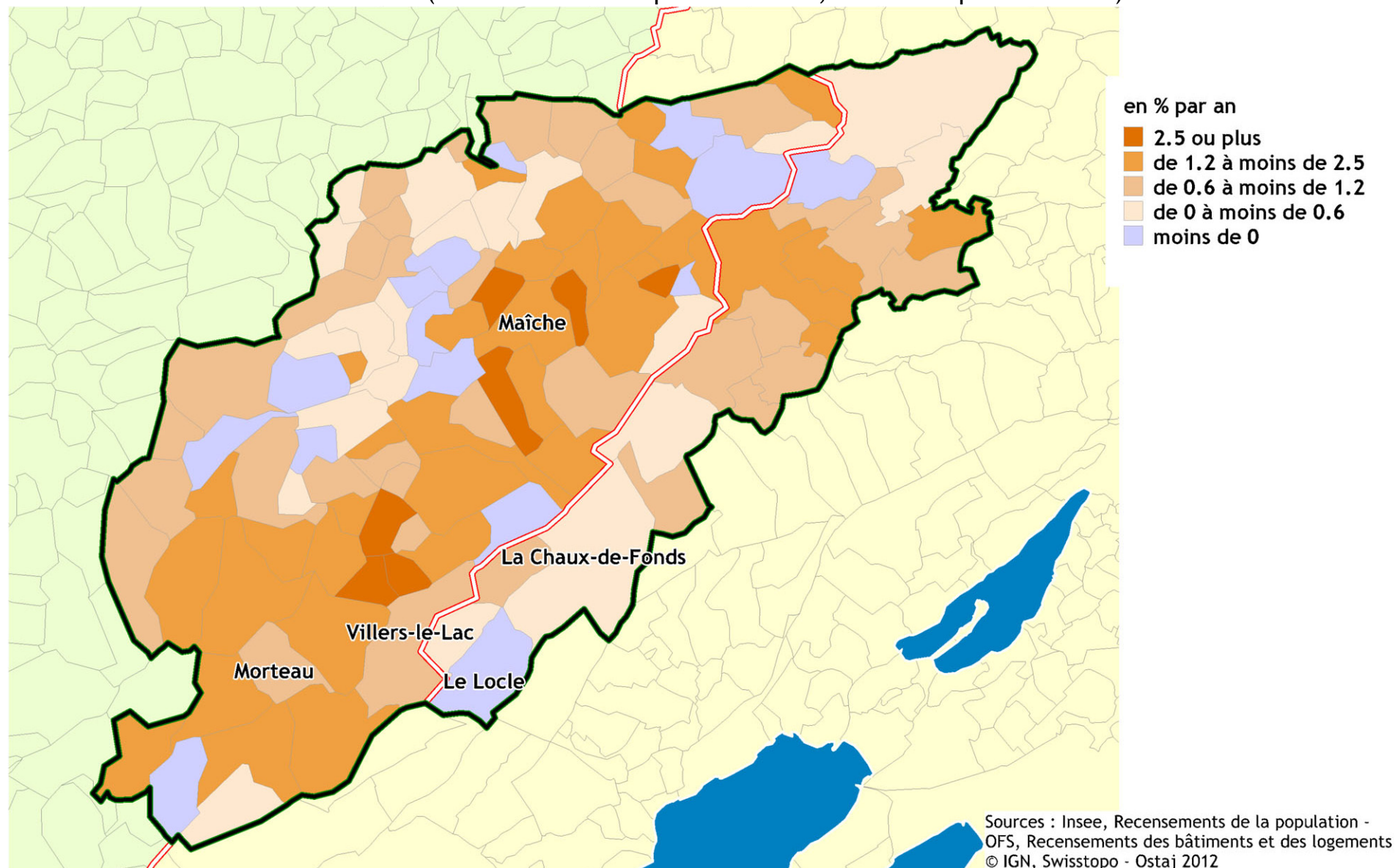
Périmètre d'étude du parc du Doubs franco-suisse

Atlas de cartes : logement

Périmètre d'étude
du parc du Doubs franco-suisse

ÉVOLUTION ANNUELLE DES RÉSIDENCES PRINCIPALES

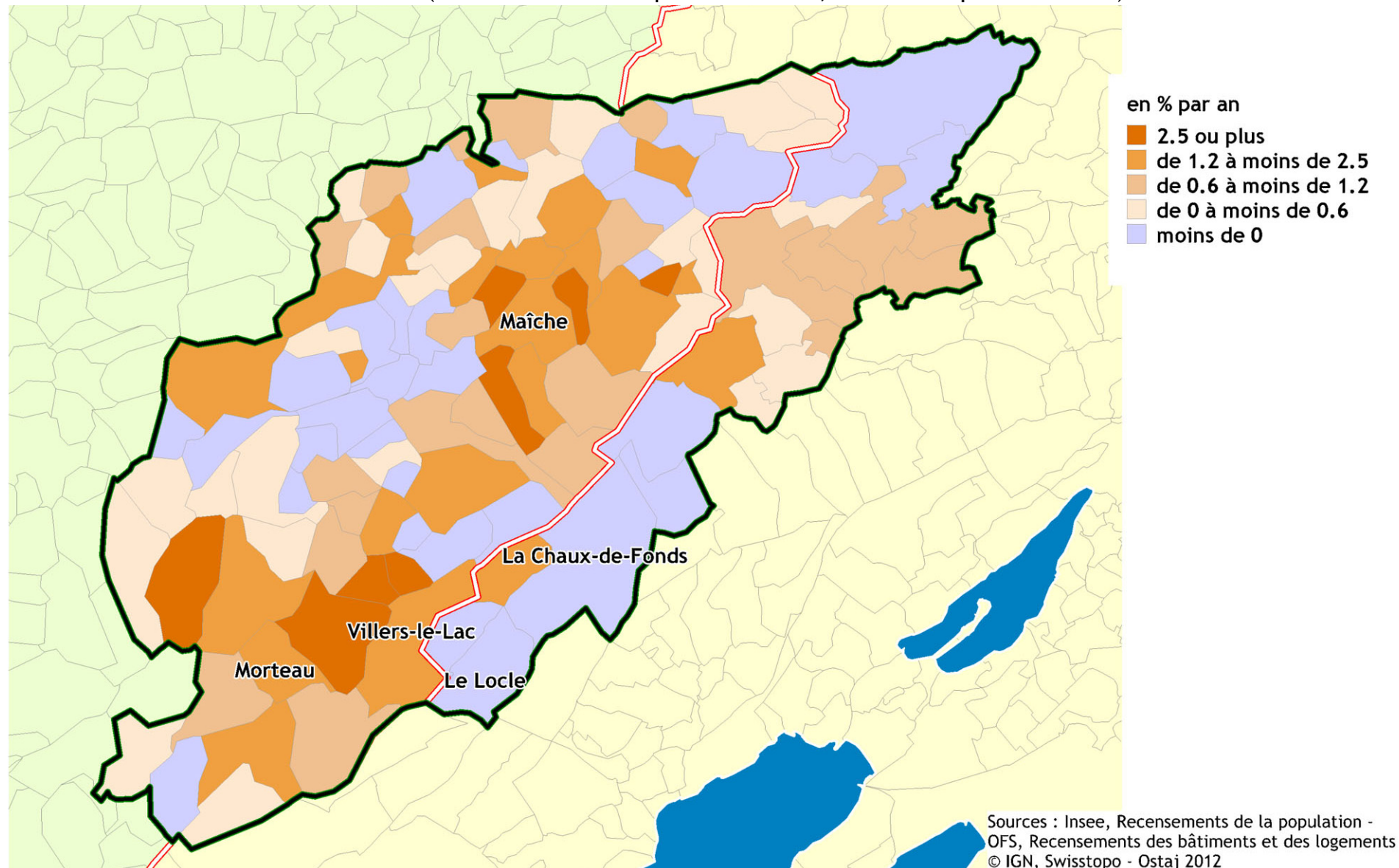
(Période 1968-1999 pour la France, 1970-2000 pour la Suisse)



Périmètre d'étude
du parc du Doubs franco-suisse

ÉVOLUTION ANNUELLE DES RÉSIDENCES PRINCIPALES

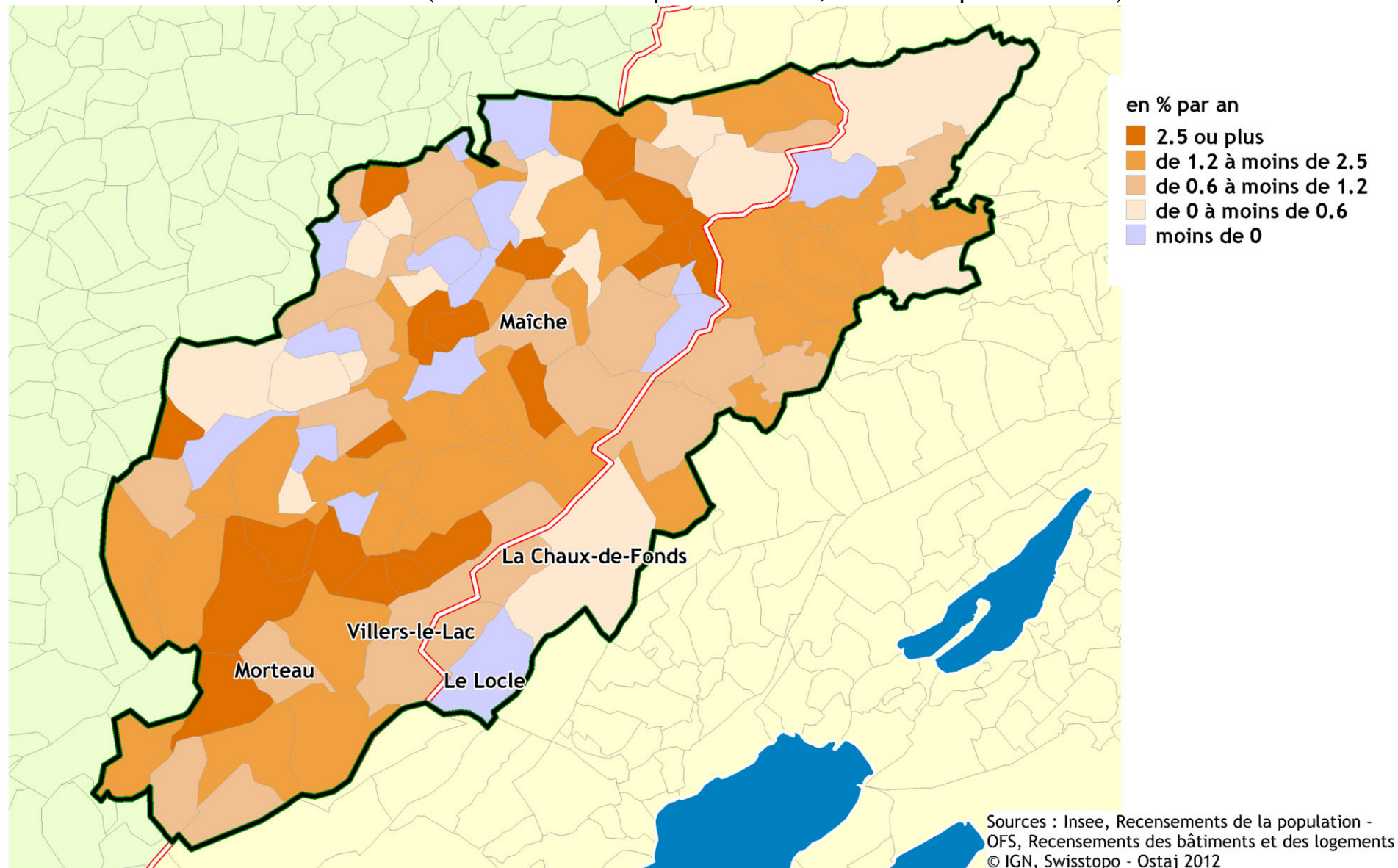
(Période 1968-1982 pour la France, 1970-1980 pour la Suisse)



Périmètre d'étude
du parc du Doubs franco-suisse

ÉVOLUTION ANNUELLE DES RÉSIDENCES PRINCIPALES

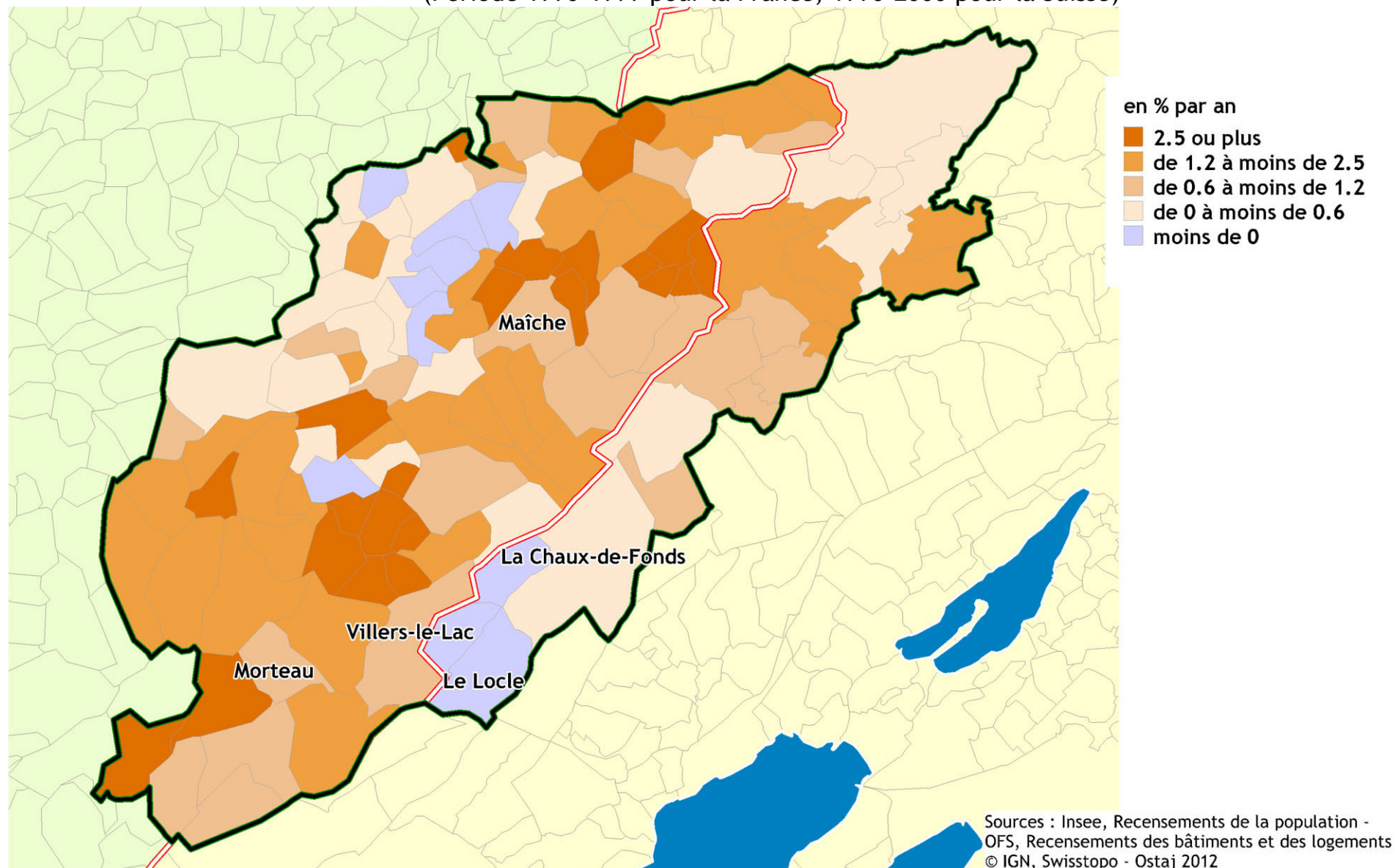
(Période 1982-1990 pour la France, 1980-1990 pour la Suisse)



Périmètre d'étude
du parc du Doubs franco-suisse

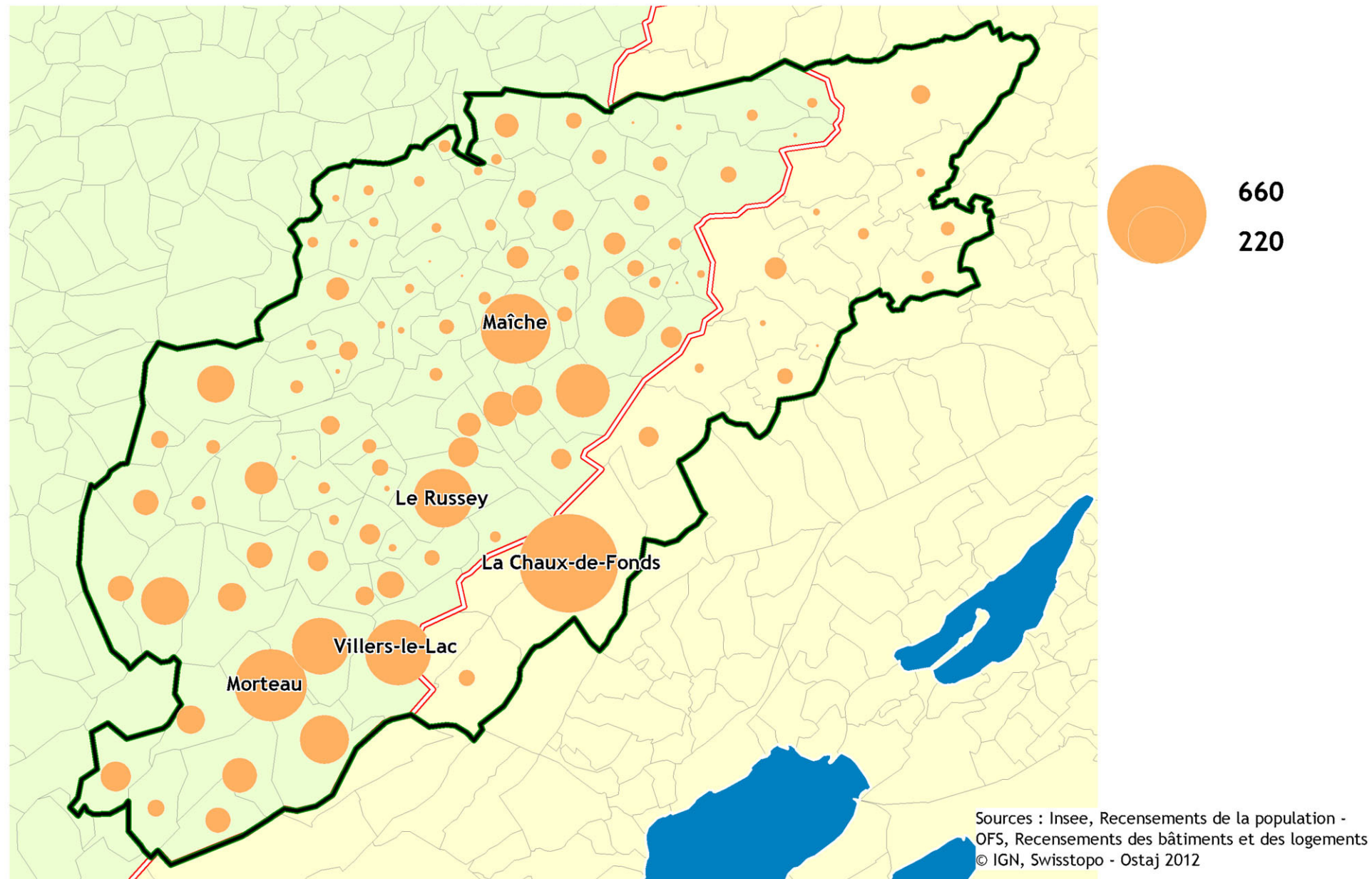
ÉVOLUTION ANNUELLE DES RÉSIDENCES PRINCIPALES

(Période 1990-1999 pour la France, 1990-2000 pour la Suisse)



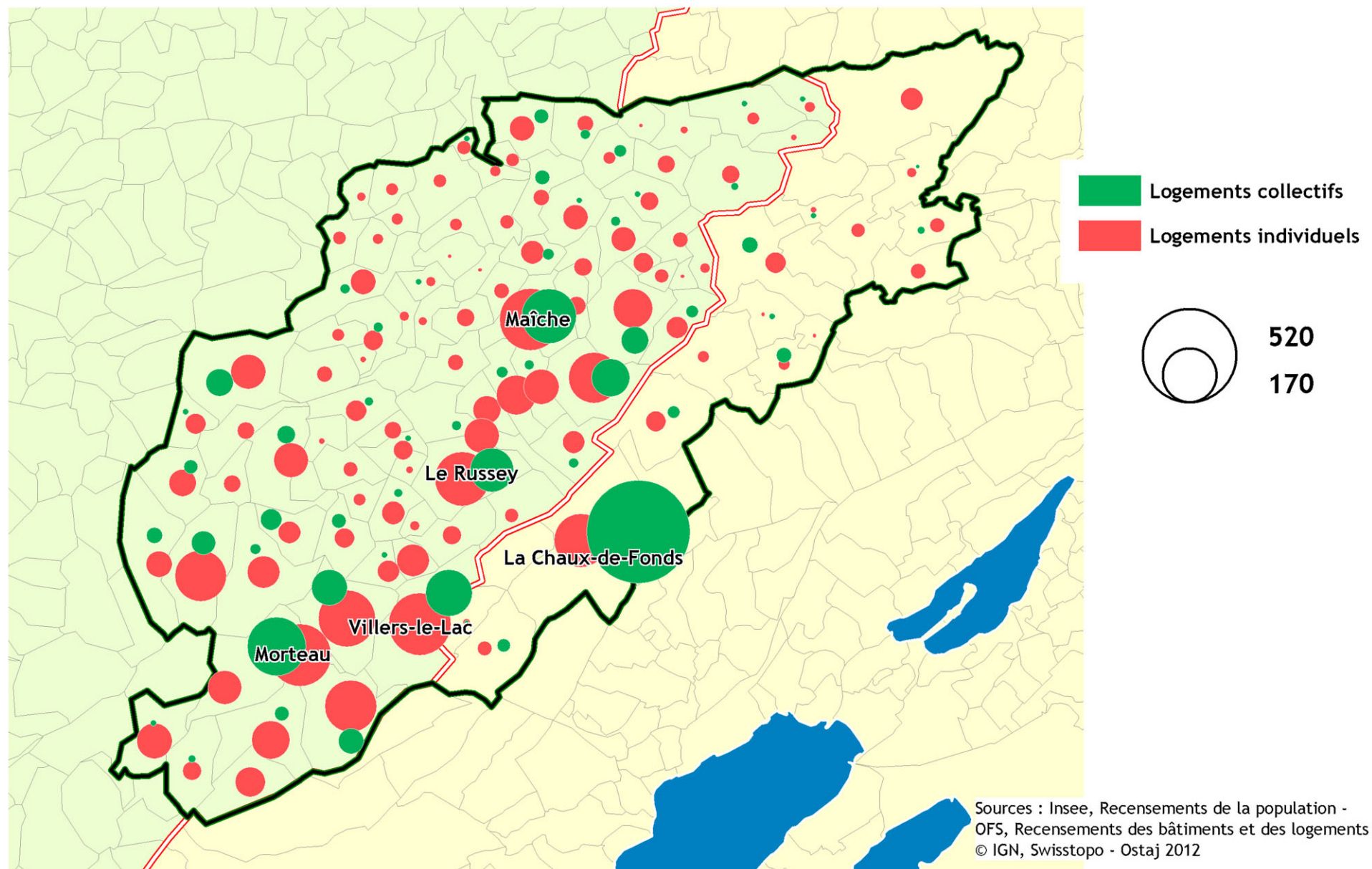
Périmètre d'étude
du parc du Doubs franco-suisse

NOMBRE DE LOGEMENTS COMMENCÉS ENTRE 2000 ET 2009



Périmètre d'étude
du parc du Doubs franco-suisse

NOMBRE DE LOGEMENTS COMMENCÉS PAR TYPE ENTRE 2000 ET 2009



FRANCE

Recensement de la population

Le recensement repose désormais sur une collecte d'information annuelle, concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans. Les cinq premières enquêtes de recensement ont été réalisées de 2004 à 2008. Elles permettent de produire les résultats du recensement, millésimé 2006, date du milieu de la période.

Chaque année, des résultats de recensement sont produits à partir des cinq enquêtes annuelles les plus récentes : abandon des informations issues de l'enquête la plus ancienne et prise en compte de l'enquête nouvelle.

Ce recensement, organisé suivant une méthode renouvelée, succède aux recensements généraux de la population dont 1999 aura été la dernière édition.

Les communes de moins de 10 000 habitants réalisent une enquête de recensement portant sur toute la population, à raison d'une commune sur cinq chaque année.

Les communes de 10 000 habitants ou plus réalisent tous les ans une enquête par sondage auprès d'un échantillon de logements représentant 8 % de leur population.

Ainsi, chaque année, l'enquête annuelle constitue un échantillon de 14 % des personnes vivant en France.

À partir de 2008 l'ensemble des habitants des communes de moins de 10 000 habitants et 40 % de la population des communes de 10 000 habitants ou plus sont pris en compte dans le nouveau recensement ce qui permet d'élaborer puis de diffuser les résultats complets du recensement.

Les informations ainsi collectées sont ramenées à une même date pour toutes les communes afin d'assurer l'égalité de traitements entre elles et d'obtenir une bonne fiabilité des données.

Dans les communes de 10 000 habitants ou plus, on s'appuie sur un répertoire d'immeubles localisés (RIL) exhaustif donnant le nombre de logements à l'adresse.

Dans les communes de moins de 10 000 habitants on utilise les décomptes de logements tirés des fichiers de la taxe d'habitation (TH).

Le nouveau recensement de la population fait l'objet, comme les anciens recensements généraux, d'une exploitation principale et d'une exploitation complémentaire.

L'exploitation complémentaire fournit des résultats sur les professions et catégories professionnelles, les secteurs d'activité économiques et la structure familiale des ménages.

Pour les communes de moins de 10 000 habitants elle porte sur un quart des ménages.

Pour les communes de 10 000 habitants ou plus, l'exploitation complémentaire porte (hors communautés) sur l'ensemble des bulletins collectés soit environ 40 % des ménages.

Dans les communautés elle porte sur un individu sur quatre.

Logement commencé

Un logement commencé est un logement faisant partie d'un bâtiment dont les fondations sont commencées (cas des logements collectifs) ou dont les « fouilles en rigole » sont entreprises (cas des logements individuels).

Une « fouille en rigole » est un creusement du sol pour permettre la construction à l'emplacement des « semelles » (ces dernières sont les parties basses).

Logement collectif

Un logement collectif est un logement dans un immeuble collectif (appartement).

Logement individuel

Un logement individuel est une construction qui ne comprend qu'un logement (maison).

SUISSE

Logement

Par logement on entend l'ensemble des pièces qui constituent une unité de construction et qui ont un accès autonome depuis l'extérieur ou depuis un espace commun à l'intérieur du bâtiment (cage d'escaliers). Au sens de la statistique, un logement dispose d'un équipement de cuisine (cuisine ou cuisinette).

Une maison individuelle : comporte un seul logement ; les maisons individuelles avec un ou plusieurs petits logements supplémentaires sont saisies comme maisons à plusieurs logements.

Sont dénombrés tous les logements, qu'ils soient destinés à des ménages privés ou des ménages collectifs.

Résidence principale

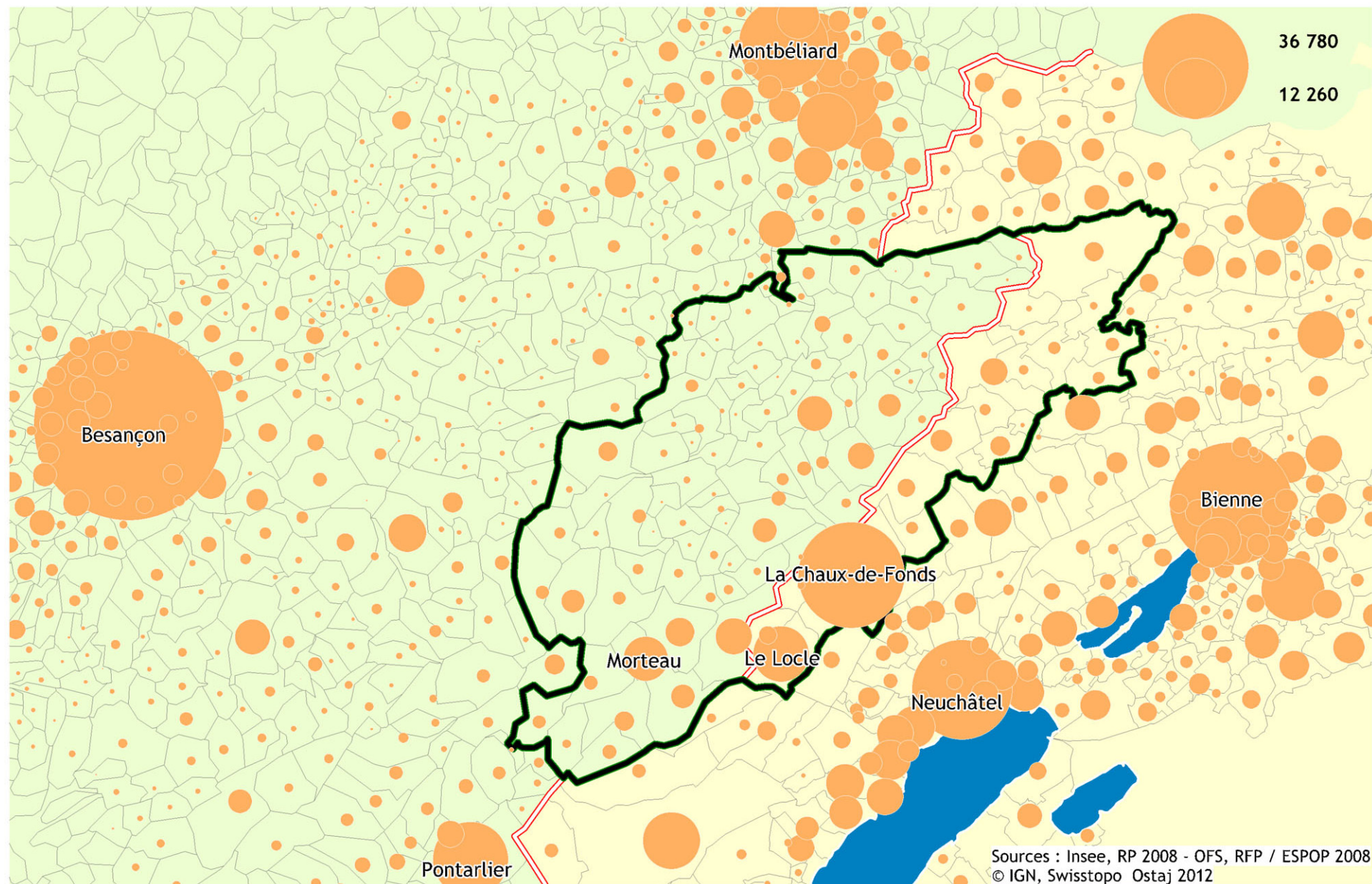
Logement ou pièce indépendante occupée où le ménage demeure la plus grande partie de la semaine

Diagnostic socio-économique

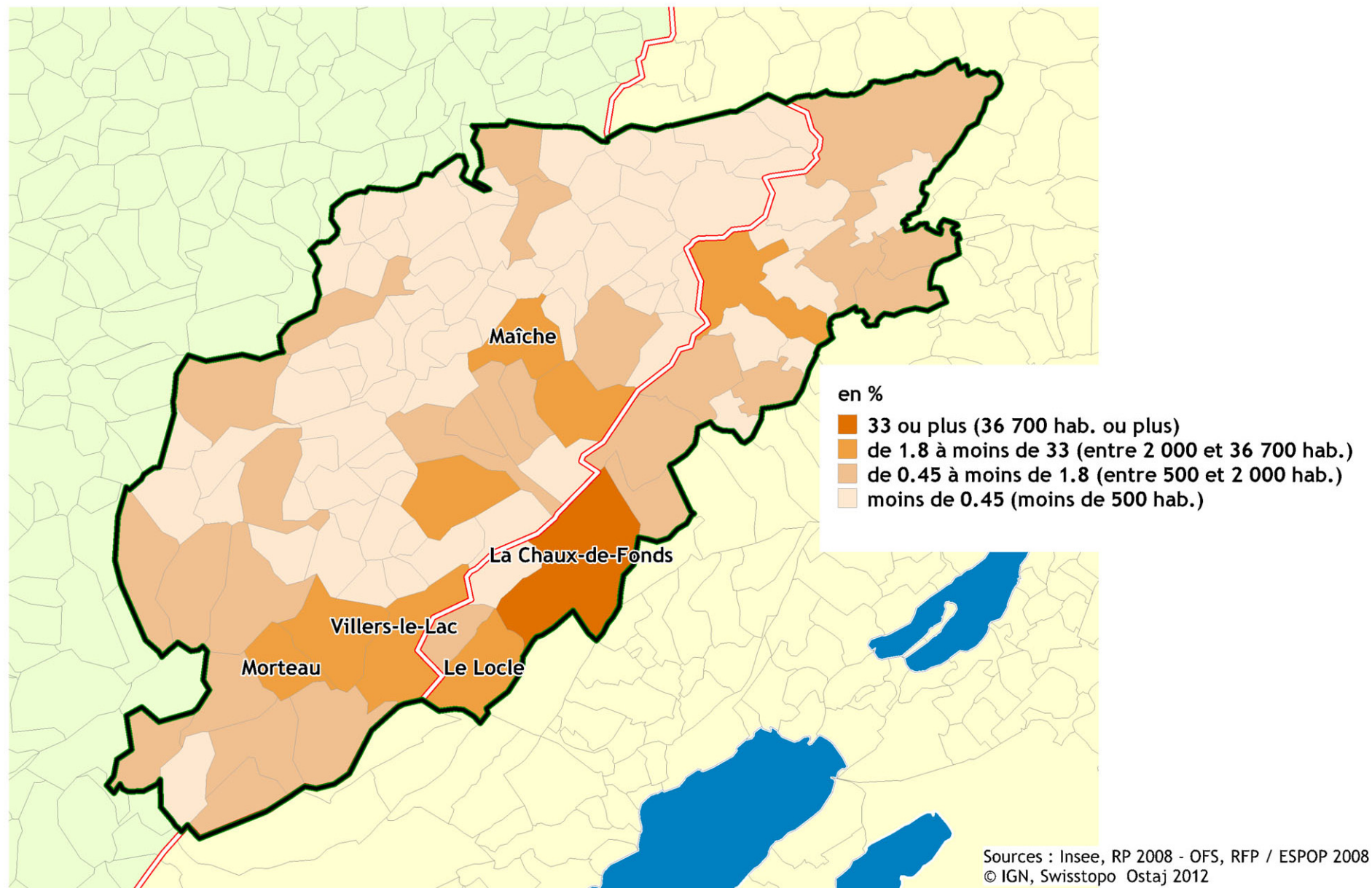
Périmètre d'étude du parc du Doubs franco-suisse

Atlas de cartes : population

POPULATIONS COMMUNALES

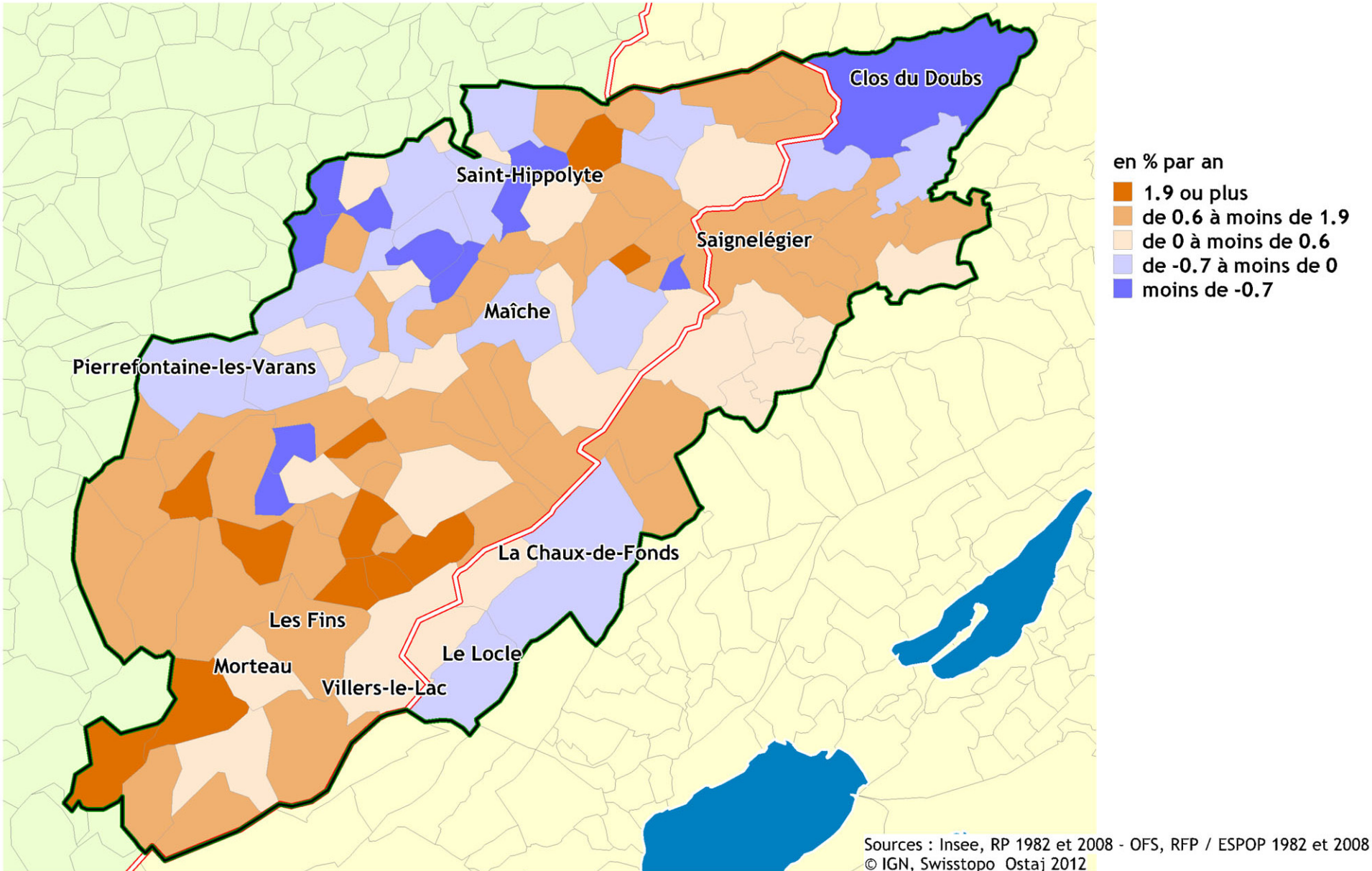


RÉPARTITION DE LA POPULATION



Périmètre d'étude du parc du Doubs franco-suisse

ÉVOLUTION DE LA POPULATION ENTRE 1982 ET 2008



Définitions, sources et concepts

FRANCE

Recensement de la population

Le recensement repose désormais sur une collecte d'information annuelle, concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans. Les cinq premières enquêtes de recensement ont été réalisées de 2004 à 2008. Elles permettent de produire les résultats du recensement, millésimé 2006, date du milieu de la période.

Chaque année, des résultats de recensement sont produits à partir des cinq enquêtes annuelles les plus récentes : abandon des informations issues de l'enquête la plus ancienne et prise en compte de l'enquête nouvelle.

Ce recensement, organisé suivant une méthode renouvelée, succède aux recensements généraux de la population dont 1999 aura été la dernière édition. Les communes de moins de 10 000 habitants réalisent une enquête de recensement portant sur toute la population, à raison d'une commune sur cinq chaque année. Les communes de 10 000 habitants ou plus réalisent tous les ans une enquête par sondage auprès d'un échantillon de logements représentant 8 % de leur population. Ainsi, chaque année, l'enquête annuelle constitue un échantillon de 14 % des personnes vivant en France. À partir de 2008 l'ensemble des habitants des communes de moins de 10 000 habitants et 40 % de la population des communes de 10 000 habitants ou plus sont pris en compte dans le nouveau recensement ce qui permet d'élaborer puis de diffuser les résultats complets du recensement.

Les informations ainsi collectées sont ramenées à une même date pour toutes les communes afin d'assurer l'égalité de traitements entre elles et d'obtenir une bonne fiabilité des données.

Dans les communes de 10 000 habitants ou plus, on s'appuie sur un répertoire d'immeubles localisés (RIL) exhaustif donnant le nombre de logements à l'adresse.

Dans les communes de moins de 10 000 habitants on utilise les décomptes de logements tirés des fichiers de la taxe d'habitation (TH).

Le nouveau recensement de la population fait l'objet, comme les anciens recensements généraux, d'une exploitation principale et d'une exploitation complémentaire. L'exploitation complémentaire fournit des résultats sur les professions et catégories professionnelles, les secteurs d'activité économiques et la structure familiale des ménages. Pour les communes de moins de 10 000 habitants elle porte sur un quart des ménages. Pour les communes de 10 000 habitants ou plus, l'exploitation complémentaire porte (hors communautés) sur l'ensemble des bulletins collectés soit environ 40 % des ménages. Dans les communautés elle porte sur un individu sur quatre.



SUISSE

Population résidente permanente

Sont assimilées à la population résidente permanente toutes les personnes résidant en Suisse durant une année au moins. La population résidente permanente comprend toutes les personnes de nationalité suisse domiciliées en Suisse et les personnes de nationalité étrangère y séjournant à l'année, à savoir les titulaires d'une autorisation d'établissement, les titulaires d'une autorisation de séjour (y compris les réfugiés reconnus), les titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée de 12 mois ou plus, ainsi que les diplomates, les fonctionnaires internationaux et les membres de leurs familles.

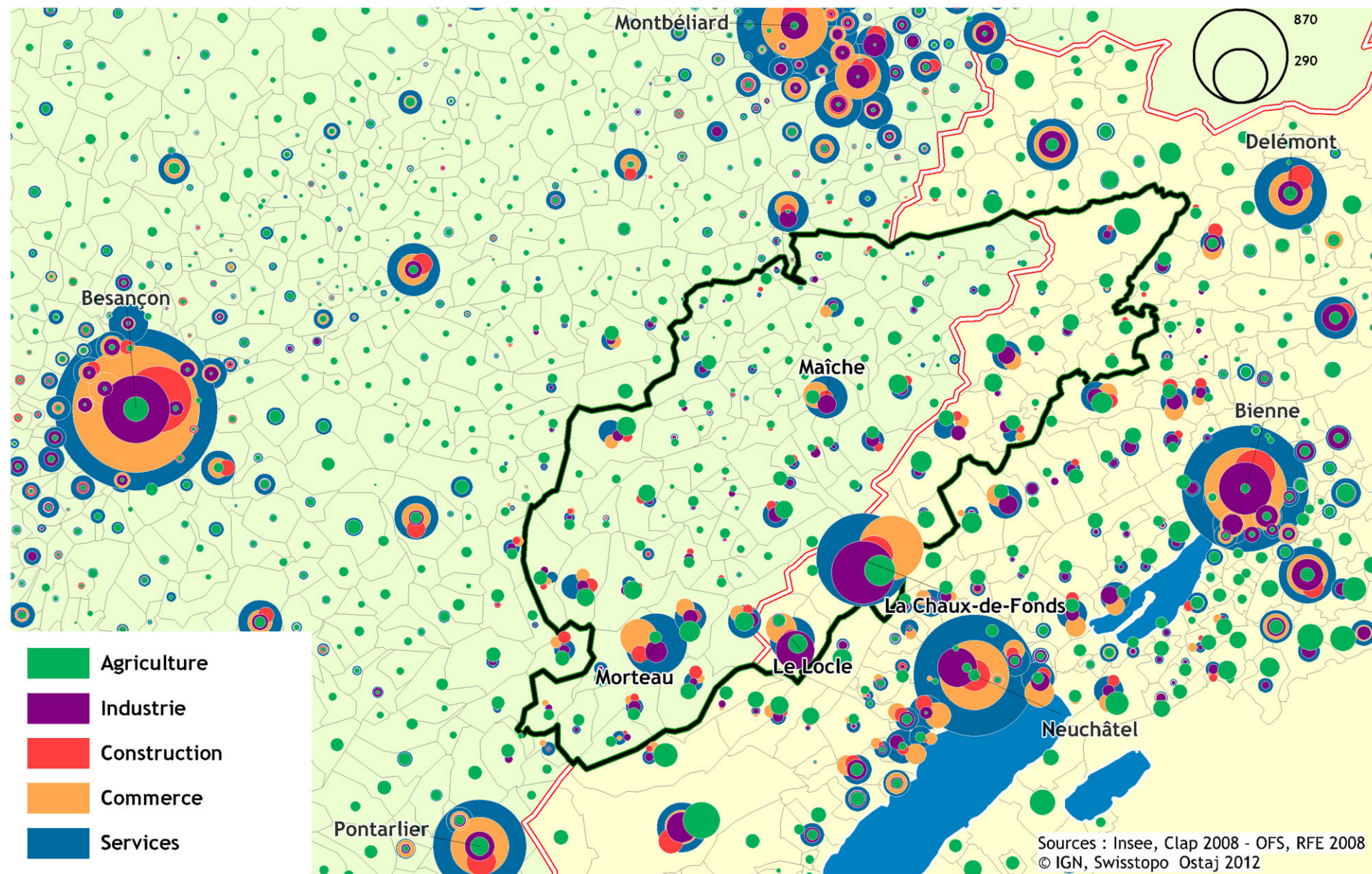
Diagnostic socio-économique

Périmètre d'étude du parc du Doubs franco-suisse

Atlas de cartes : système productif

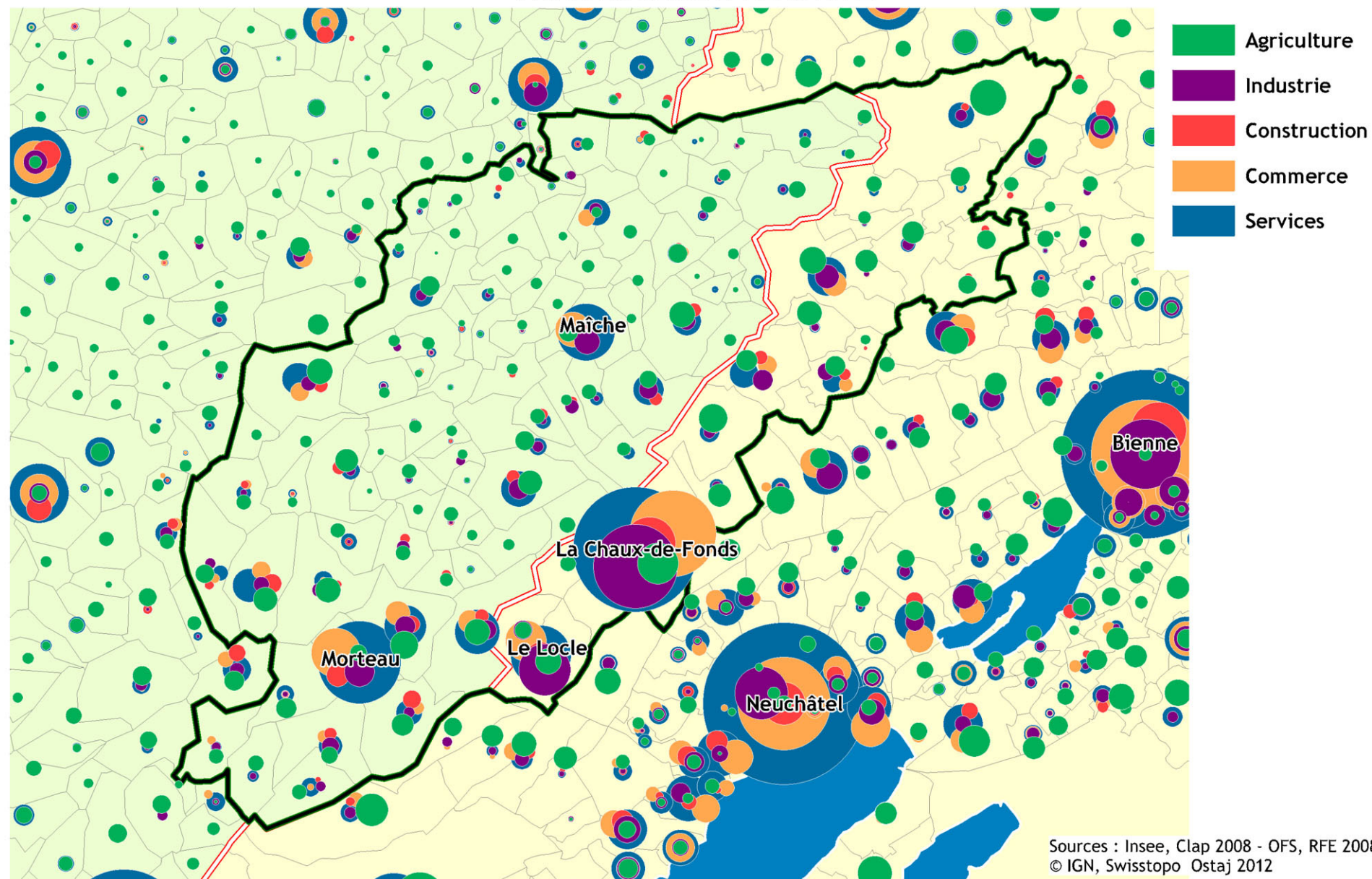
Périmètre d'étude
du parc du Doubs franco-suisse

NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



Périmètre d'étude
du parc du Doubs franco-suisse

NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



Définitions, sources et concepts

FRANCE

Clap

Le dispositif Connaissance locale de l'appareil productif (Clap) est conçu pour fournir des statistiques sur le tissu économique local.

Il produit des statistiques localisées au lieu de travail jusqu'au niveau communal (voire infra-communal), sur **l'emploi salarié** et les rémunérations pour les différentes activités des secteurs marchand et non marchand.

Les non-salariés (artisans, professions libérales...) ne sont pas comptabilisés.

Les données de Clap sont disponibles au niveau le plus fin, à savoir au croisement NAF 700 x Commune. Par agrégation, on peut ensuite disposer des données sur un large spectre de zonages (région, département, canton ou ville, commune, zone d'emploi, etc.).

Les données issues de Clap utilisées pour l'étude concernent les entreprises et les établissements actifs au 31 décembre 2008, qu'ils soient employeurs ou non.

Clap couvre l'ensemble des activités de l'économie marchande et non marchande (hors Défense et emplois domestiques, c'est à dire dont l'employeur est un ménage).

Établissement

L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique...

L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.

La population des établissements est relativement stable dans le temps et est moins affectée par les mouvements de restructuration juridique et financière que celle des entreprises.

La nomenclature agrégée - NA, 2008

La répartition des établissements et des emplois par secteur d'activité est effectuée à partir de la nomenclature agrégée - NA, 2008 qui se substitue à la nomenclature économique de synthèse (NES). La NES associée à la NAF rév. 1 disparaît en tant que telle avec le passage à la NAF rév. 2. En effet cette nomenclature, strictement française, ne permettait pas de comparaisons internationales car elle ne s'emboîtait pas dans l'arborescence de la CITI et de la NACE.



SUISSE

Entreprise :

Établissement ou groupement de plusieurs établissements.

Établissement :

L'établissement c'est l'unité locale clairement délimitée où s'exerce une activité économique. Le recensement des entreprises ne considère que les établissements qui exercent leur activité durant au moins vingt heures par semaine.